



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025 A 18H30

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche. Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération Creil Sud Oise.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Catherine MEUNIER (de la délibération 25C071 à la délibération 25C098), M. Babacar N'DIAYE, Mme Fabienne LAMBRE, M. Hicham BOULHAMANE, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEAIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Alexandre OUIZILLE (de la délibération 25C065 à la délibération 25C077), Mme Florence BOQUET.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-François DARDENNE donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE, Mme Döndü ALKAYA donne pouvoir à M. Fabrice MARTIN, Mme Loubina FAZAL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN, M. Ahmet BULUT donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE, M. Ammar KHOULA donne pouvoir à Mme Catherine DAILLY, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Mokhtar ALLOUACHE donne pouvoir à Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, Mme Gillian ROUX donne pouvoir à M. Olivier CARRE, Mme Estelle SUEUR donne pouvoir à M. Frédéric BESSET, Mme Caroline BREBANT donne pouvoir à M. Pierre BEGHIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Bérénice TALL, Mme Najat MOUSSATEN, Mme Catherine MEUNIER (de la délibération 25C065 à la délibération 25C070), M. Gérald FACCHINI, M. Laurent TARASSI, M. Alexandre OUIZILLE (de la délibération 25C078 à la délibération 25C098).

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN (de la délibération 25C071 à la délibération 25C076), M. Johann LUCAS, Mme Céline LESCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 51
Quorum : 26

De la délibération 25C065 à la délibération 25C070

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 44

De la délibération 25C071 à la délibération 25C076

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 11
Nombre de votants : 43

Délibération 25C077

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 45

De la délibération 25C078 à la délibération 25C098

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 44

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5
25C065 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024	5
25C066 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C067 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C068 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C069 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C070 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C071 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	7
25C072 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	10
25C073 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024.....	11
25C074 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024.....	11
25C075 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	12
25C076 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	12
25C077 - BILAN FONCIER – ANNÉE 2024.....	12
25C078 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS	13
25C079 - SARCUS – AUDIT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2021-2025) ET CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION.....	14
25C080 - MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE (MLVO) : COTISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2025/2026.....	15
25C081 - GENS DU VOYAGE – CONVENTION ALT-2 2025 – ÉTAT/ACSO : AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE-BLANCHE – CREIL ...	16
25C082 - GENS DU VOYAGE – ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET – TFL SAINT-MAXIMIN	17
25C083 - GDV – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT-MAXIMIN – TARIFICATION MENSUELLE .	18
25C084 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIÉTÉS LES PLÉIADES ET LA ROSERAIE	19
25C085 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LES PLÉIADES – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE	20
25C086 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LA ROSERAIE – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE	21
25C087 - HABITAT PRIVÉ – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE).....	22
25C088 - PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)	23
25C089 - PLAN DE MOBILITÉS (PDM) – CONVENTION DE VERSEMENT DE L'ACSO AU SMBCVB	23
25C090 - SISMO 2 – CONVENTION SMTCO/ACSO.....	24
25C091 - LOGISTIQUE URBAINE – CONVENTION ACSO/ROZO	24
25C092 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'UN TIERS-LIEU.....	26
25C093 - PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE-LES-VALLÉES.....	26
25C094 - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE (2025-2026-2027) AU TITRE DU BOP 147 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE CHARGÉE DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE EN CHARGE DES DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES ENTRANTS	28
25C095 - STSPD-APPROBATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 2024-2030.....	28

25C096 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ART EUROPE	30
25C097 - RÉTROCESSION DE L'IMPASSE CLOS VERT À SAINT-LEU-D'ESSERENT	30
25C098 - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS À CREIL SUD OISE TOURISME	31
INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2025.....	31
INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.....	32

M. VILLEMMAIN :

Mes chers collègues, le quorum étant atteint et l'horaire étant dépassé, nous pouvons commencer la séance et demander à notre benjamin de procéder à l'appel.

M. OUIZILLE :

Monsieur Alexandre OUIZILLE procède à l'appel. [...].

M. VILLEMMAIN :

Notre Agglomération et, plus particulièrement, la Ville de Nogent-sur-Oise ont vécu, mardi soir, un événement tragique avec le meurtre du jeune Hasan. Ces actes irréfléchis aux conséquences lourdes entraînent nos concitoyens et, surtout, notre jeunesse dans des situations de violence irréversible. Cette violence, trop prégnante dans notre société actuelle, questionne sur l'impact des réseaux sociaux, l'addiction aux jeux vidéos et bien d'autres facteurs qui mènent à l'irréversible. Au nom de l'Agglomération Creil Sud Oise, je présente mes plus sincères condoléances à la famille d'Hasan et ses proches, et vous demande de respecter une minute de silence en sa mémoire, à moins qu'un élu du Nogent-sur-Oise veuille prendre la parole sur ce sujet.

[...].

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. VILLEMMAIN :

Concernant le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 mars 2025, avez-vous des observations sur la forme, et non sur le fond ? Je n'en constate pas. Quelqu'un s'oppose-t-il ou s'abstient-il à son adoption ? Il est adopté.

25C065 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

M. VILLEMMAIN :

Monsieur OUIZILLE présentera le rapport concernant le budget principal : compte de gestion.

M. OUIZILLE :

Oui, Monsieur le Président. Je prendrai la parole pour les rapports 65, 66, 67, 68, 69 et 70, si vous m'y autorisez. Aucune différence n'étant constatée entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget de l'ACSO et de ces cinq budgets annexes qui sont présentés indépendamment dans chaque rapport, il vous est proposé de déclarer que l'ensemble des comptes de gestion n'appelle ni observation de notre part, ni réserve.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des observations ou des questions ? Pour le compte de gestion, quelqu'un s'oppose-t-il à son adoption ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public pour le budget principal de l'ACSO est conforme au Compte Administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C066 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Transports Urbains de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C067 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Eau Potable de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C068 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de l'ACSO est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C069 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Gournay les Usines de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C070 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Les Marches de l'Oise de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C071 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. VILLEMAIN :

Monsieur WEYN, vous prenez la présidence pendant que je sors.

M. WEYN :

Devrais-je procéder au vote du compte de gestion du budget annexe transports ?

M. OUIZILLE :

Non, nous venons d'adopter les comptes de gestion de 65 à 70.

M. WEYN :

Devrais-je donc procéder au vote des comptes administratifs correspondants à ces cinq rapports ?

M. OUIZILLE :

Tout à fait.

M. WEYN :

D'accord. Je donne la parole à Monsieur OUIZILLE. N'épuisez pas la ressource, s'il vous plaît.

M. OUIZILLE :

Oui, je n'épuise pas la ressource. Je vous propose une présentation rapide pour pouvoir revenir sur le compte administratif qui, pour rappel, retrace l'ensemble des écritures en 2024. Je vous présenterai aussi succinctement les rapports et les comptes administratifs des budgets annexes de l'ACSO.

Ce budget a été exécuté, toutes sections confondues, à hauteur de 99 885 000 euros en dépenses, soit 83 % des prévisions, et 104 000 000 en recettes, soit 87 % des prévisions. Si nous nous penchons sur l'analyse des principaux ratios, nous avons d'abord la question des dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Sur les quatre dernières années, nous avons une montée en puissance assez nette de ces ratios, puisque nous sommes passés, de 2021 à 2024, de 661 à 768 euros par habitant. Comment l'expliquons-nous ? Le recrutement progressif des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des grands projets que nous avons devant nous, dont la mise en œuvre de nouveaux équipements comme le dojo au Carrefour de femmes et spécifiquement les manifestations liées aux Jeux olympiques en lien avec l'année 2024, a favorisé la progression de ce ratio n° 1. En ce qui concerne le ratio n° 3, dont les recettes réelles de fonctionnement par habitant, nous avons aussi une évolution assez nette de 2021 à 2024, puisque nous sommes passés de 728 à 849 euros par habitant. Soyons clairs, cette forte croissance s'explique principalement par l'instauration de la TEOM sur cet exercice, qui a accru fortement le niveau des recettes. Concernant le ratio sur les dépenses d'équipement par habitant, dont nos investissements, nous nous trouvons sous la moyenne nationale en 2021. Aujourd'hui, nous sommes en surperformance par rapport à la moyenne nationale, car nous sommes à 126,94 euros contre une moyenne à 102 euros. Une année était totalement exceptionnelle et légèrement aberrante d'un point de vue statistique, dont 2023 où nous étions à 219 euros par habitant, mais cela venait du fait que nous avons payé la réalisation du dojo à plein tarif durant celle-ci.

Pour la première année depuis longtemps, les ratios d'endettement de l'Agglomération connaissent une baisse de 40 euros par habitant. Cela est évidemment lié à l'absence de contractualisation de nouveaux emprunts en 2024. Le ratio de dépenses de personnel est plutôt stable et a bougé de 14 % à

14,95 % entre 2021 et 2024, avec une moyenne nationale à 40 %. Ces moyennes nationales sont cependant compliquées puisqu'aucune Agglomération ou Intercommunalité n'a exactement le même périmètre. L'analyse n'est donc pas forcément facile à réaliser. L'épargne brute est en nette progression pour 2024, en lien avec la TEOM, évidemment. Cela engendre un important redressement de ce qu'est l'indicateur phare de la bonne santé financière des collectivités locales.

S'agissant de l'évolution des taux de réalisation, vous savez qu'il s'agit d'un paramètre que nous suivons avec un grand intérêt quand j'étais Vice-président aux finances. Nous assistons à un léger recul des taux de réalisation, notamment sur la section d'investissement par rapport à 2023, même s'ils restent quand même en progression sur la moyenne des quatre dernières années et, maintenant, dans la moyenne haute des EPCI de même strate et des mêmes agglomérations, ce qui n'était pas le cas quand nous avons commencé à travailler ce sujet.

Le résultat global cumulé du budget principal constaté à l'issue des opérations est de 4 660 000 euros. Il est au même niveau que celui de 2023 et est réalisé sans nouveaux emprunts, comme je vous le disais.

Concernant la section de fonctionnement, vous voyez que cet effet ciseaux qui nous menaçait en 2022-2023 est en train de se réécarter, ce qui est plutôt le signe d'une forme de respiration. Cela est évidemment important pour nous. Vous savez que dans le pacte fiscal et financier, nous avons pris des engagements assez forts sur la manière dont nous pilotons les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. L'objectif est donc de ne plus subir cet effet ciseaux.

Les dépenses de fonctionnement sont néanmoins en assez forte progression depuis 2020, avec des pôles extrêmement dynamiques :

- les fluides : 209 000 euros ;
- les assurances qui sont un problème touchant toutes les collectivités : + 130 000 euros ;
- les coûts informatiques : + 220 000 euros ;
- l'impact des JO et le passage de la flamme l'année dernière qui ont engendré 200 000 € de charges directes et 200 000 euros de charges indirectes comme le nettoyage des bâtiments et tout ce qui accompagne ce type de dépenses.

Sur l'évolution des dépenses de personnel, la croissance a été forte en 2024, avec la création de huit postes, l'intégration en année pleine du service Habitat indigne et le glissement vieillesse-technicité qui est la dynamique propre liée au vieillissement des agents. Cette croissance trouve également son explication dans la création ou le renforcement des services communs qui sont, en grande partie, financés par des remboursements de charges facturées aux communes. Nous voyons sur la courbe bleue du graphique que le coût des charges de personnel continue de croître, même si le dynamisme est désormais légèrement moins élevé.

Concernant l'analyse de la fiscalité et les évolutions de recettes fiscales, nous constatons que l'instauration de la TEOM a permis de redonner plus d'autonomie fiscale à l'Agglomération. La part des recettes, sur laquelle l'ACSO conserve un pouvoir de taux, est aujourd'hui de 50 %, contre 42 % en 2023. Sur l'analyse des dotations, vous voyez que la DGF augmente de 100 000 euros, même si la part de dotation de compensation baisse. Le chapitre vente de produits progresse aussi en raison des services mutualisés.

Vous avez ensuite le résultat de la section d'investissement de 2023. Après les reprises des résultats d'investissement pour 4 300 000 euros et du solde du reste à réaliser, le solde d'investissement affiche un déficit de clôture d'investissement de 3 900 000 euros. Si nous nous intéressons maintenant à l'investissement par pôle, voici les principales réalisations en 2024 :

- 27 % pour « Sport, culture, intervention sociale », qui est un grand pôle ;
- 23 % pour « Les voiries communautaires » qui est un autre grand pôle ;
- 12 % pour « La gestion des déchets » ;

- 10 % pour « Le périmètre Gare Cœur d'Agglo » ;
- 11 % pour « L'entretien et la pérennisation de notre patrimoine matériel ».

Vous avez les grandes masses qui sont retracées ici. Vous connaissez les projets structurants, je ne vais pas les évoquer à nouveau. Nous avons aussi déjà évoqué les principales réalisations. Il en va de même pour les réalisations en recettes d'investissement. Il s'agit du FCTVA, des financements des partenaires pour 1 000 000 euros, du remboursement de l'avance du budget de Gournay-les-Usines pour 600 000 euros.

Nous avons ensuite ajouté un point – en tout cas, je crois que je le présente ainsi pour la première fois – sur le budget vert. Nos dépenses sont reclassées en fonction de leur impact sur l'environnement avec trois catégories, dont :

- celles qui sont favorables à la lutte contre le changement climatique ;
- celles qui sont défavorables à la lutte contre le changement climatique ;
- celles qui sont neutres à la lutte contre le changement climatique.

Cet exercice est réalisé sur le budget principal. S'il était réalisé sur le budget des transports, cela impliquerait plus de dépenses favorables à la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de notre première année d'analyse. Le bilan est difficile à établir, en tout cas, nous mettrons ce pilotage en place pour les années suivantes. Malgré tout, de grands projets comme la passerelle ferroviaire viennent abonder favorablement dans cette lutte.

Concernant la dette, vous voyez qu'elle régresse. Comme je vous l'ai dit en introduction, l'ACSO n'a pas réalisé d'emprunt cette année. L'encours de dette a lui-même baissé, avec une capacité de désendettement qui est quand même retombée à un niveau satisfaisant aujourd'hui, en raison des choix que nous avons effectués dans le pacte fiscal et financier.

Concernant les budgets annexes, celui des Marches de l'Oise est voté en suréquilibre. Le résultat global cumulé du budget annexe Les Marches de l'Oise constaté à l'issue des opérations de 2024 est de 4 700 000 euros, dont 1 900 000 euros en fonctionnement et 2 800 000 euros en investissement. Pour Gournay-les-Usines, le budget est en stock et géré hors taxe. Le résultat global constaté à l'issue des opérations de l'exercice est de 745 000 euros. Pour le budget transports urbains, celui-ci est géré hors taxe et reprend les mouvements de la délégation de service public. Le résultat 2024 est de 315 000 euros et prend en compte la subvention d'équilibre versée par le budget principal, d'un montant de 3 500 000 euros. Pour le budget eau potable, celui-ci est aussi géré hors taxe et reprend les mouvements de la régie intéressée. Le résultat global 2024, toutes sections confondues, s'élève à 1 440 000 euros. L'assainissement dispose d'un grand budget, avec un résultat global à 9 350 000 euros.

Concernant le bilan foncier, il est proposé d'acter en cession un terrain à rebâtir situé à Promenade Jean-Claude Cabaret à Creil, sur l'îlot OA 6 et 7 de la ZAC Gournay, cédé à la société ELIASUN en date du 19 décembre 2024 pour un montant de 350 000 euros HT. Aucune acquisition foncière n'a eu lieu en 2024.

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget principal, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget Principal dont les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPALE 2024	Réalisations dépenses	Réalisations recettes	Résultats
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	69 004 636,81 €	76 239 327,20 €	7 234 690,39 €
Opérations d'ordre	5 722 301,76 €	2 761 094,71 €	- 2 961 207,05 €
Reprise de résultat antérieur		4 328 287,45 €	4 328 287,45 €
Total FONCTIONNEMENT	74 726 938,57 €	83 328 709,36 €	8 601 770,79 €
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	22 387 076,49 €	11 161 865,37 €	- 11 225 211,12 €
Opérations d'ordre	2 771 232,27 €	5 732 439,32 €	2 961 207,05 €
Reprise de résultat antérieur		4 325 275,11 €	4 325 275,11 €
Total INVESTISSEMENT	25 158 308,76 €	21 219 579,80 €	- 3 938 728,96 €
TOTAL GENERAL	99 885 247,33 €	104 548 289,16 €	4 663 041,83 €

- De confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 27 mars 2025 (délibération n°25CO22),
- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25CO72 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe transports urbains, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Transports urbains de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	10 353 685,37 €	10 353 685,37 €	- €
INVESTISSEMENT	1 355 194,66 €	1 671 034,86 €	315 840,20 €
TOTAL GENERAL	11 708 880,03 €	12 024 720,23 €	315 840,20 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C073 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe eau potable, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe Eau Potable de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	4 785 691,11 €	7 382 387,08 €	2 596 695,97 €
INVESTISSEMENT	4 261 900,11 €	3 112 117,88 €	- 1 149 782,23 €
TOTAL GENERAL	9 047 591,22 €	10 494 504,96 €	1 446 913,74 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C074 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe assainissement, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe Assainissement de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	6 970 606,40 €	12 934 592,85 €	5 963 986,45 €
INVESTISSEMENT	1 101 128,48 €	4 492 387,95 €	3 391 259,47 €
TOTAL GENERAL	8 071 734,88 €	17 426 980,80 €	9 355 245,92 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN pour sa gestion de l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C075 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe Gournay les usines, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe de Gournay Les Usines dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	4 938 998,46 €	6 569 821,93 €	1 630 823,47 €
INVESTISSEMENT	5 582 793,95 €	4 697 765,43 €	- 885 028,52 €
TOTAL GENERAL	10 521 792,41 €	11 267 587,36 €	745 794,95 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C076 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe Les Marches de l'Oise, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	27 330,90 €	1 939 399,80 €	1 912 068,90 €
INVESTISSEMENT	- €	2 796 791,95 €	2 796 791,95 €
TOTAL GENERAL	27 330,90 €	4 736 191,75 €	4 708 860,85 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C077 - BILAN FONCIER – ANNÉE 2024

M. WEYN :

Pour le bilan foncier, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

La parole est à nouveau à Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE :

J'aimerais juste remercier les services qui ont effectué cet important travail sur les comptes administratifs et qui ont préparé cette présentation avant de vous redonner la parole. Merci beaucoup.

M. WEYN :

En tant que Président intérimaire, je joins mes remerciements aux vôtres, notamment au service transports. Pouvons-nous rappeler Monsieur le Président ?

[...].

Monsieur le Président, l'ensemble des comptes administratifs a été adopté à l'unanimité.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie, mes chers collègues, de ce résultat et de votre confiance. Je voudrais que ce résultat et cette confiance soient le remerciement du travail accompli par notre collègue, Alexandre OUIZILLE, avec l'aide du DGS et de l'ensemble des services de l'ACSO, puisque nous avons de nombreux budgets annexes. Merci à tout le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De prendre acte de la présentation du bilan foncier de l'année 2024 :
 - La cession foncière d'un terrain à rebâtir situé Promenade Jean Claude Cabaret à Creil, sur l'îlot OA 6 et 7 de la ZAC Gournay (parcelles cadastrales : AE 240, AE 311 à AE 316 soit 1 251 m²) à la société ELIASUN en date du 19 décembre 2024 pour un montant de 350 000 € HT ;
 - Il n'y a pas eu d'acquisition foncière.

25C078 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS

M. VILLEMMAIN :

Comme l'a dit notre collègue, Gérard WEYN, cela me rappelle ma jeunesse, qui était hier. Nous vous proposons donc d'adhérer à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) qui nous rappelle la révolte de Lyon. Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- *une gestion simplifiée des achats ;*
- *des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales, puisqu'ils effectuent une analyse de nos besoins ;*
- *des frais d'accès aux réseaux ;*
- *une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés ;*
- *d'autres responsabilités.*

Vous avez les tarifs de cette adhésion. Il est demandé au Conseil communautaire :

- *d'approuver l'adhésion à la Centrale d'achat ;*
- *d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou de son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la CANUT.*

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Cela équivaut, en fait, pour le numérique et la télécommunication, à avoir les mêmes choses qu'avec l'UGAP, mais en mieux. Quelqu'un s'oppose-t-il ou s'abstient-il ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

25C079 - SARCUS – AUDIT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2021-2025) ET CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION

M. VILLEMAIN :

Nous passons au rapport 79. La parole est à Monsieur BESSET.

M. BESSET :

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je vous parle de cette délégation de service public et, si le Président m'y autorise, d'un petit élément d'actualité sur la partie restauration du bâtiment.

Concernant la délégation de service public, je vous rappelle qu'elle a commencé au début de l'année 2021. Elle succédait à la création du bâtiment et du service d'accueil d'entreprises en 2014, à l'initiative de la Ville de Nogent-sur-Oise. Le transfert à l'ACSO était intervenu en 2019. La délégation de service public fonctionne depuis 2021 pour cinq ans, ce qui signifie qu'elle s'achèvera à la fin de l'année 2025. Cela nous laisse quelques mois pour achever la réflexion qui a été menée, c'est-à-dire pour établir le bilan de la délégation actuelle, réfléchir aux services que nous voulons développer et comparer à nouveau – comme nous le réalisons dans plusieurs domaines – les différents modes de gestion possibles. Pour cela, nous avons sollicité l'accompagnement du cabinet NAVIS DEVELOPPEMENT, qui a établi un rapport stipulant que le contrat actuel est satisfaisant, pour les deux parties (délégant et délégataire), financièrement et en termes de services. Des aspects sont cependant à améliorer sur le partage du risque économique avec le délégataire, qui doit quand même en prendre plus à sa charge, et sur la gestion du service de restauration, sur lequel je reviendrai d'un instant. Je rappelle qu'il se trouve, au Sarcus, à la fois des locations de bureaux, des salles de réunion, un très grand auditorium de 200 places et un hall d'exposition. Cela amène des revenus compensés par des charges d'exploitation. La comparaison des modes de gestion a donc mis en œuvre plusieurs critères comme :

- *la maîtrise du service du point de vue de l'ACSO ;*
- *l'adéquation avec le service que nous voulons rendre ;*
- *les ambitions politiques et économiques ;*
- *la facilité de mise en œuvre opérationnelle ;*
- *et les conséquences financières.*

Sur cette base, il ressort que la délégation de service public restera, si elle est bien précisée, le meilleur mode de gestion du Sarcus pour les cinq prochaines années. Le consultant nous recommande néanmoins d'accroître la part de risques assumée par le délégataire, y compris en lui fixant des objectifs de

taux d'utilisation des équipements, de maintien de la dimension économie sociale et solidaire qui est à l'origine du projet de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de donner au Président le pouvoir de dérouler toute la procédure d'appel d'offres. Je vous donne effectivement une précision sur la partie restauration qui a été exploitée par l'entreprise Sésou jusqu'à quelques mois auparavant. La seule bonne nouvelle est que nous avons, dans le cadre de la procédure de cessation de paiements, récupéré les clés avec BGE, le gestionnaire actuel. La mauvaise nouvelle est que nous avons visité les locaux la semaine dernière, avec Olivier CARRE, Gillian ROUX, Patricia RICHARD et les services de l'ACSO. Si je prends des exemples pour bien cerner le sujet, la partie papier et paperasse est encombrée comme le centre de tri de Villers-Saint-Paul. La partie équipement est vidée comme les bâtiments du Goss-Marinoni après le passage des Gens du voyage. La situation est donc déplorable. Un grand travail de reprise en main et de nettoyage du bâtiment est nécessaire. À partir de là, tout reste à réaliser, c'est-à-dire, à mon sens, confirmer que la restauration figure bien dans la délégation de service public à remettre en jeu, car il serait facile de garder pour nous les aspects compliqués et de laisser aux délégataires ceux qui vont mieux. Deuxièmement, nous devons approfondir l'étude de marché que nous avons lancée avec la Chambre de commerce, mais qui reste à approfondir sur différents concepts. Quelle est la restauration de l'avenir sur cet endroit ? Restons-nous sur la dimension sociale et solidaire qui avait été mise en œuvre au début par Sésou, mais qui s'était complètement perdue ? Enfin, envisageons-nous une programmation de l'espace qui optimiserait vraiment le moindre mètre carré, car il s'y trouve énormément de surface, surtout si nous jouons sur la proximité avec l'espace d'exposition ? Il faut vraiment tout remettre à plat et les prochains mois doivent donc être bien occupés sur ce sujet.

Voilà pour ma part, Monsieur le Président.

M. VILLEMMAIN :

Merci pour ce rapport complet qui dépasse même le rapport initial. Avez-vous des questions sur le sujet du Sarcus ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter le principe d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus, pour une durée initiale de 5 années, qui pourra être prolongée le cas échéant si le futur délégataire porte des travaux d'investissement ;
- D'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles du Code général des collectivités territoriales et des règles du Code de la Commande publique applicables aux contrats dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen (5 350 000 euros en 2020) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette délégation de service public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

25C080 - MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE (MLVO) : COTISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2025/2026

M. VILLEMMAIN :

Monsieur CARRE a la parole pour le rapport 80 sur la mission locale de la Vallée de l'Oise.

M. CARRE :

Bonsoir à tous. Depuis 2017, l'ACSO adhère à la mission locale de la Vallée de l'Oise qui consiste à aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Le contrat de Ville 2024-2030, dont la Mission locale est signataire, priorise absolument l'emploi des jeunes par le biais d'actions spécifiques. La volonté de l'ACSO est d'inscrire, sur le long terme, son soutien financier dans ces actions. Les administrateurs de la Mission locale ont reconduit la cotisation à 1,70 euro par habitant, ce qui donne 152 825 euros pour 89 897 habitants. Parmi les actions, nous avons les rencontres de l'emploi et de l'entrepreneuriat qui ont eu lieu les 24 et 25 avril derniers et ont attiré plus de 2 000 personnes à La Faïencerie, ainsi que la gestion des clauses sociales d'insertion. En 2025-2026, la priorité sera donnée aux heures d'insertion à réaliser.

Les différentes actions sur 2015-2023 sont au nombre de six, vous les avez sous les yeux. Pour 2025-2026, nous en avons neuf qui sont proposées par la MLVO. Il vous est ainsi proposé de verser à la MLVO la subvention de 192 325 euros, qui se décompose en quatre axes, dont 152 825 euros pour la cotisation, 10 000 euros pour le soutien aux rencontres de l'emploi et de l'entrepreneuriat, 10 000 euros pour la gestion du suivi des clauses d'insertion et 19 500 euros pour les actions à mener dans le cadre du contrat de Ville. Nous vous demandons d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour 2025-2026.

M. VILLEMMAIN :

Merci, cher collègue. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De verser la cotisation de fonctionnement de 152 825€ à la MLVO pour l'année 2025,
- D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour le soutien dans l'organisation des Rencontres de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat pour l'année 2025 ;
- D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour la gestion du suivi des clauses d'insertion pour l'année 2025 ;
- D'accorder une subvention de 19 500 € à la MLVO pour les actions à mener dans le cadre du Contrat de Ville pour l'année 2025 ;
- D'approuver les termes de la Convention Pluriannuelle de partenariat et d'Objectifs pour 2025/2026 jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

25C081 - GENS DU VOYAGE – CONVENTION ALT-2 2025 – ÉTAT/ACSO : AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE-BLANCHE – CREIL

Mme ZRARI :

Il s'agit d'une délibération classique. Comme vous le savez, l'Agglomération Creil Sud Oise a la compétence obligatoire en matière d'accueil des Gens du voyage. Dans ce cadre, et pour répondre aux obligations fixées par le schéma départemental, nous avons créé une aire permanente de 30 places, ouverte depuis novembre 2020. La gestion est assurée par la société DM Services. Pour soutenir ce financement de service public, l'État met en place une aide de fonctionnement via la CAF. Nous devons donc, ce soir, à nouveau approuver cette convention appelée ALT-2 pour l'année 2025. À savoir que cette aide est composée d'un montant variable et d'un montant fixe qui tient compte de l'occupation estimée aujourd'hui à 68 %. Nous vous demandons d'approuver cette convention pour nous permettre d'aller chercher cette subvention.

M. VILLEMAIN :

Avez-vous des questions sur cette convention ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention ALT-2 pour l'année 2025, telle qu'annexée à la présente délibération, qui détermine l'aide financière qui sera versée par l'État à l'ACSO pour le fonctionnement de l'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage « la Pierre-Blanche » sise 18, boulevard Salvador Allende à Creil ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou les représentants qu'il désignerait expressément, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention ci-annexée ;
- De dire que la présente délibération sera affichée et que son ampliation sera transmise à :
 - Mme le Sous-Préfet de Senlis,
 - M. le Trésorier de la Trésorerie de Senlis.

25C082 - GENS DU VOYAGE – ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET – TFL SAINT-MAXIMIN

M. VILLEMAIN :

Madame ZRARI a toujours la parole pour le rapport 82 sur les Gens du voyage de Saint-Maximin.

Mme ZRARI :

Il s'agit toujours des Gens du voyage et, globalement, de la continuité de notre projet. Ce soir, cette délibération marque une nouvelle étape dans le projet de la réhabilitation de l'aire d'accueil de Saint-Maximin, appelée Django Reinhart. Ce projet vise à transformer ce site en terrain familial locatif, conforme aux normes en vigueur que nous devons considérer et, ainsi, répondre à nos obligations dans le cadre du schéma départemental. Pour permettre sa réalisation, nous devons engager une procédure de déclaration de projet afin de rendre le plan local d'urbanisme compatible avec l'aménagement prévu. Pour cela, la Commune a acquis du foncier complémentaire qu'elle mettra à disposition de l'ACSO via une convention à signer en juin. Le projet n'est toutefois pas compatible avec le PLU actuel de Saint-Maximin. Telle est la raison pour laquelle l'ACSO engage une procédure de déclaration de projet qui permettra d'adapter le PLU à cet aménagement d'intérêt général. Cette procédure sera donc menée en concertation, bien évidemment, avec l'État. La Commune est entièrement et financièrement portée par l'ACSO.

M. VILLEMAIN :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'acter le lancement d'une procédure de déclaration de projet portée par l'ACSO, nécessaire en amont du projet d'aménagement de terrains familiaux locatifs (TFL) de 22 places sur la commune de Saint-Maximin, afin de confirmer l'intérêt général du projet et de procéder à une mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- De préciser que les frais liés à cette procédure seront pris en charge par l'ACSO en tant que porteur du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer toutes correspondances et demandes de financement, tous documents et actes nécessaires à la bonne réalisation de la procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme liée au projet de TFL de Saint-Maximin.

25C083 - GDV – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT-MAXIMIN – TARIFICATION MENSUELLE

M. VILLEMMAIN :

Madame ZRARI a toujours la parole pour la tarification mensuelle des terrains familiaux.

Mme ZRARI :

Je vous remercie. Ce sujet est toujours en cohérence avec le plan que je viens de présenter, mais avec la dernière délibération, il s'agit du projet de réhabilitation du site de Saint-Maximin, attendu depuis longtemps et qui avance concrètement cette fois-ci. Le dialogue avec les familles sur place est très positif et constructif, notamment à travers des ateliers de coconstruction du projet. Vous savez qu'il n'est effectivement pas facile de venir mettre aux normes des terrains familiaux parce que nous venons perturber les habitudes. Là, nous pouvons nous féliciter et, surtout, féliciter les services pour les échanges de qualité avec les Gens du voyage. Dans le cadre de ces obligations fixées par le schéma départemental, l'Agglomération doit aménager 70 places en terrains familiaux locatifs. À ce titre, elle va réhabiliter cette aire de Saint-Maximin en 10 terrains pour 22 places.

En attendant la fin des travaux prévue en 2027, il est proposé de maintenir la redevance actuelle fixée par la Commune de Saint-Maximin à 198 euros par mois, incluant le loyer, l'eau et l'électricité. Il faut cependant savoir que pendant ces travaux, les huit familles actuellement sur place resteront sur le site dans des conditions précaires pour cette période transitoire. Une convention d'occupation précaire sera signée avec elles, et la gestion de ce site sera assurée par le prestataire DM Services qui connaît bien nos prestations et nos profils. Ils sont déjà en charge de tous les sites de l'ACSO. Une nouvelle tarification sera évidemment fixée après réception des travaux en 2027, lors de la signature des baux. Nous vous proposons donc d'approuver cette tarification transitoire et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De fixer les tarifs des terrains familiaux locatifs, impasse des Cerisiers, sur la commune de Saint Maximin comme suit :

- Redevance forfaitaire incluant l'eau et l'électricité pour un terrain familial locatif : 198 € par mois ;
- De préciser que ces tarifs seront révisés à la livraison des travaux de réhabilitation, par une seconde délibération ;
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant (e) à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier et notamment les conventions d'occupation précaires nominatives ;
- De dire que la présente délibération sera affichée et que son ampliation sera transmise à :
 - Madame le Sous-Préfet de Senlis ;
 - M. le Trésorier de la Trésorerie de Senlis ;
 - Madame la Maire de Saint-Maximin.

25C084 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIÉTÉS LES PLÉIADES ET LA ROSERAIE

M. VILLEMAIN :

Le rapport 84 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la concession de portage des copropriétés Les Pléiades et La Roseraie. Nous vous proposons donc de créer une commission d'appel d'offres pour attribuer le marché concernant le suivi de cette concession de portage. Vous avez une liste proposée et vous pouvez proposer d'autres listes. Il est encore temps. Si vous ne proposez aucune liste de candidats supplémentaires, je passerai à l'élection. Je propose au Conseil de voter à main levée. La seule liste comprend donc Monsieur GALLIEGUE, Monsieur RUFFAULT, Monsieur DARDENNE, Monsieur BEGHIN et Monsieur BLARY. Il me semble qu'il s'agit des membres de la commission d'appel d'offres normale. Les membres suppléants sont Monsieur BOSINO, Madame LEFEVRE, Monsieur ROSIER, Madame ROSE MASSEIN, et Monsieur BESSET. Le Président est, bien sûr, celui de l'ACSO ou son représentant. Qui s'oppose à cette liste ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie. Mes chers collègues de cette commission, vous pouvez remercier l'Assemblée d'avoir voté pour vous à la fin de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- Désigne membres de la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution de la concession de portage ciblé des copropriétés les Pléiades et la Roseraie, les conseillers communautaires suivants :
 - En qualité de membres titulaires :
Monsieur GALLIEGUE ;
Monsieur RUFFAULT ;
Monsieur DARDENNE ;
Monsieur BEGHIN ;
Monsieur BLARY ;
 - En qualité de membres suppléants :
Monsieur BOSINO ;
Madame LEFEVRE ;
Monsieur ROSIER ;
Madame ROSE MASSEIN ;
Monsieur BESSET.

25C085 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LES PLÉIADES – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE

M. VILLEMAIN :

M. BOUKHACHBA a la parole pour le rapport 85.

M. BOUKHACHBA :

Merci. Mes chers collègues, je souhaite vous informer de l'engagement de l'ACSO sur un dispositif ambitieux, qui est le plan de sauvegarde de la copropriété Les Pléiades qui se situe dans le quartier Rouher. La copropriété se heurte à de graves difficultés, un taux d'impayés de 98 %, des logements dégradés et une forte précarité sociale. Pour y répondre, un plan de sauvegarde a été validé par la commission le 12 mars 2025, pour une durée de cinq ans renouvelable, en partenariat avec l'État, l'ANAH, la Ville de Creil et l'administrateur provisoire. L'ACSO s'engage comme maître d'ouvrage et a la mission de désigner un opérateur chargé du suivi animation du plan via un appel d'offres public. Ce suivi est estimé à 416 000 euros HT sur cinq ans, cofinancé avec l'ANAH, la Ville de Creil et l'ACSO. Les grandes lignes de ce plan de sauvegarde sont :

- le redressement financier : traitement des impayés, renégociation des contrats et meilleure gestion ;*
- l'appui à la copropriété : animation, formation et implication dans la gestion ;*
- le portage de lots : acquisition de 10 lots pour soulager la copropriété et lutter contre les logements indignes ;*
- l'accompagnement social : relogement actions individuelles pour solvabiliser les ménages ;*
- la lutte contre l'habitat indigne : repérage et action coordonnée avec les services compétents ;*
- la réhabilitation et l'amélioration du cadre de vie : rénovation thermique du bâtiment ;*
- la sécurité ;*
- les parties communes.*

Le coût des travaux est estimé à plus de 2 000 000 euros, avec une aide de l'ANAH à 80 %, de l'ACSO à 5 % et de la Ville à 5 %. Des aides complémentaires seront sollicitées auprès du Département ou de la Région. Il vous est proposé de valider le plan de sauvegarde et la participation aux travaux à hauteur de 91 000 euros.

M. VILLEMAIN :

Merci, Monsieur BOUKHACHBA. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'engagement de l'ACSO dans un dispositif de plan de sauvegarde pour la copropriété Les Pléiades à Creil dont la participation financière pour les travaux est estimée à 91 520 € ;*
- D'autoriser le Président à signer la convention de plan de sauvegarde, ainsi que les documents issus des démarches de marchés publics liées ;*
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur 5 ans du suivi-animation du plan de sauvegarde défini comme suit :*

MISSION	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	ANAH (Subvention - 50 % sur HT)	Reste à charge ACSO et ville de Creil (50 %-50%)
Suivi-animation du plan de sauvegarde	416 666€	500 000 €	322 500 €	177 500 €* Soit 88 750 € chacun

*les participations seront revues sur la base des factures finales

- D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement avec la ville de Creil pour le suivi-animation du plan de sauvegarde ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches liées au plan de sauvegarde et notamment de demandes de subventions auprès des financeurs publics dont l'ANAH, et à signer tout document y afférent.

25C086 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LA ROSERAIE – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE

M. VILLEMMAIN :

M. BOUKHACHBA a encore la parole pour le rapport sur La Roseraie.

M. BOUKHACHBA :

La Roseraie est une copropriété de 999 logements, inscrits depuis 2019 au dispositif national Initiative copropriétés. Celle-ci présente quand même des fragilités importantes qui justifient l'élaboration d'un plan de sauvegarde validé en commission le 26 mars 2025, pour une durée de cinq ans renouvelable. L'ACSO, en tant que maître d'ouvrage, lance un appel d'offres pour désigner un opérateur en charge du suivi animation du plan qui est estimé à 1,2 million d'euros sur cinq ans. Ce montant sera cofinancé par l'ANAH, la Ville de Creil et l'ACSO. Les axes d'intervention sont :

- *le redressement de la gestion pour une meilleure gouvernance, la réduction des impayés, la renégociation des contrats ;*
- *l'accompagnement social ;*
- *la lutte contre l'habitat indigne ;*
- *la gestion urbaine de proximité avec le cadre de vie, un lien social, la médiation et des moyens supplémentaires ;*

le portage de 100 lots, dont 20 vendus à Oise Habitat et 80 à des ménages solvables, l'objectif étant d'éviter les marchands de sommeil et d'améliorer la trésorerie et la sécurité avec les travaux.

Le montant global des travaux est estimé à 41 000 000 euros HT, avec un financement public structuré comme suit : 60 % par l'ANAH, 5 % par l'ACSO et 5 % par la Ville de Creil. Le reste est complété par des aides individuelles et par la participation des copropriétaires. Il vous est proposé de valider l'engagement de l'ACSO avec une participation à hauteur de 1 875 000 euros pour les travaux.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Je tiens à préciser que deux bailleurs se porteront acquéreurs d'un contingent chacun qui a été décidé avec eux en fonction de leurs finances, car l'un est plus riche que l'autre. Cette information n'est pas mise dans la délibération, mais viendra après. Nous allons négocier, avec ces deux bailleurs, l'achat d'appartements mis en vente sur le marché. Nous essayerons de nous assurer que les deux bailleurs travaillent d'un commun accord pour regrouper les logements dans les mêmes cages d'escalier ou, au mieux, dans un immeuble, d'autant plus qu'il existe des immeubles qui sont très hauts, ou des bâtiments de grandes barres comme à l'allée Colette. Nous allons donc négocier un travail

collectif sur l'achat pour permettre, au moment venu, de pouvoir échanger, puisque chacun va acheter un certain nombre de logements par an. Nous ne pourrons pas acheter la première année, il s'agit donc d'une opération sur le moyen terme, en fonction des finances de l'un ou de l'autre. À un moment donné, peut-être que l'enveloppe de l'un sera épuisée, et il faudra donc s'adresser à l'autre. L'idée est d'essayer de regrouper les achats de logements, mais nous sommes tenus par le marché, c'est-à-dire les appartements qui y sont mis en vente. En premier lieu, il s'agit des logements insalubres ou des marchands de sommeil, selon la politique suivie par l'ACSO, la Ville de Creil, Oise Habitat et l'autre bailleur qui devra suivre cette même logique. Cela n'est cependant pas encore réalisé et je pense qu'il faudra passer une convention aux conseils d'administration d'Oise Habitat, de l'autre bailleur et de l'ACSO pour officialiser ce type de convention et avoir des garde-fous. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'engagement de l'ACSO dans un dispositif de plan de sauvegarde pour la copropriété La Roseraie à Creil dont la participation financière pour les travaux est estimée à 1 875 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de plan de sauvegarde, ainsi que les documents issus des démarches de marchés publics liées ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur 5 ans du suivi animation du plan de sauvegarde défini comme suit :

MISSION	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	ANAH (Subvention 50 % sur HT + prime 500 € par logement)	Reste à charge ACSO et ville de Creil (50 %-50%)
Suivi-animation du plan de sauvegarde	1 200 000 €	1 440 000 €	1 200 000 €	240 000 €* Soit 120 000 € chacun

*les participations seront revues sur la base des factures finales

- D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement avec la ville de Creil pour le suivi animation du plan de sauvegarde ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches liées au plan de sauvegarde et notamment de demandes de subventions auprès de financeurs publics dont l'ANAH, et à signer tout document y afférent.

25C087 - HABITAT PRIVÉ – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE)

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOUKHACHBA a la parole pour le rapport 87 concernant l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise. Je vous écoute.

M. BOUKHACHBA :

Cette délibération est largement plus simple. Il s'agit, en fait, d'une délibération qui vous est proposée pour l'adhésion de l'Agglomération au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, qui permet de produire des notes, d'organiser des visites ou des ateliers, d'accompagner les élus dans leurs réflexions sur le cadre de vie ou le développement urbain. L'adhésion pour l'année 2025 est proposée pour un montant de 1 440 euros. Ce partenariat renforcera notre capacité à mener des

projets plus durables, concrétisés et intégrés dans le schéma, et à appuyer les experts dans l'agglomération.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'adhésion de l'ACSO au CAUE 60 pour l'année 2025, pour un montant de 1 440 € ;
- D'autoriser le Président à signer tout document et tout courrier relatif à cette adhésion au CAUE 60 ;
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant-e à signer tout document et toute correspondance relatifs aux conseils pouvant être sollicités auprès du CAUE 60 ;
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

25C088 - PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

M. VILLEMMAIN :

Nous arrivons au rapport 88 avec Monsieur WEYN.

M. WEYN :

La loi d'orientation des mobilités exige une coordination entre la Région et les AOM afin de faciliter les pratiques intermodales et les déplacements des personnes vulnérables, en particulier à travers les PAMS. À l'issue de près de deux ans de coconstruction, le PAMS de l'est de l'Oise, dont nous faisons partie, peut être signé pour une durée de cinq ans par l'État, la Région, le Département, le SMTCO et les 12 autorités organisatrices de la mobilité présentes dans ce bassin et par les deux communautés de communes concernées. Ce PAMS se décrit dans quatre enjeux quasiment révolutionnaires et 15 actions retenues issues de ces quatre enjeux. Il vous est demandé de bien vouloir valider ce PAMS.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions sur le PAMS ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité est de l'Oise joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ce Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité est de l'Oise ainsi que tous les documents correspondants.

25C089 - PLAN DE MOBILITÉS (PDM) – CONVENTION DE VERSEMENT DE L'ACSO AU SMBCVB

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN a toujours la parole pour le rapport 89 sur le plan de mobilités avec le SMBCVB.

M. WEYN :

Le SMBCVB était le porteur et coordonnateur du plan de mobilités à l'échelle de notre bassin de vie. La convention indiquait que si des subventions étaient accordées, elles tiendraient en déduction à hauteur de 70 % pour notre participation. L'ACSO a ainsi droit à un reversement de 129 637 euros, qui donne lieu à une baisse d'un même montant de notre participation annuelle à ce même syndicat. Il vous est demandé de bien vouloir valider ce reversement.

M. VILLEMMAIN :

Ceux qui sont contre une recette inattendue lèvent la main. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le montant du reversement à l'ACSO, soit 129 637,99 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le SMBCVB et tous les documents correspondants.

25C090 - SISMO 2 – CONVENTION SMTCO/ACSO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN présentera le rapport 90 sur le SISMO.

M. WEYN :

Le SISMO a pour vocation d'accompagner toutes les fonctions de mobilité. La présente convention a pour objet de préciser les engagements, les droits et les conditions d'intervention du SMTCO, de MOBIOISE et de l'ACSO. L'ensemble des outils liés au SISMO est placé sous la responsabilité stricte de RD Creil à travers le contrat de délégation de service public. La convention prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'à l'expiration du contrat de partenariat de SISMO prévu en juillet 2033. Il nous est donc demandé d'approuver la convention à passer avec le SMTCO, avec prise d'effet dès la date de signature.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je n'en constate pas. La délibération en est ainsi décidée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention à passer avec le SMTCO avec prise d'effet à la date de signature jusqu'à l'expiration du contrat de partenariat SISMO prévue le 6 juillet 2033 ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents correspondants.

25C091 - LOGISTIQUE URBAINE – CONVENTION ACSO/ROZO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur PERRIN a la parole pour la convention ACSO/ROZO

M. PERRIN :

Il s'agit de logistique urbaine, qui est l'acheminement de marchandises en zone urbaine. Avec la généralisation du commerce en ligne, la logistique urbaine devient un enjeu important et génère des nuisances. Quatre-vingts pourcents des livreurs s'installent sur du stationnement anarchique et sont responsables de 30 % de la pollution de nos centres-villes. Le Cerema, une agence du Ministère de la Transition écologique qui agit notamment sur le domaine des mobilités, s'est rapproché de nous pour que nous participions au programme InTerLUD+. Ce dernier regroupe le Cerema et deux autres entités, Logistic Low Carbon et ROZO. Ce partenariat ouvre la possibilité d'un soutien technique et financier sur les questions de logistique urbaine et permet ainsi la réalisation d'objectifs du PDM, dont Gérard WEYN vient de parler – puisque nous avons des objectifs sur la logistique –, et aussi certaines actions de notre PCAET (Plan-Climat-Air-Énergie Territorial).

Le travail commun sur cette nouvelle politique publique durera deux ans et vise à rapprocher notre collectivité des partenaires économiques pour que nous puissions élaborer une charte. En général, il s'agit d'encadrer l'activité des entreprises qui sont actives dans le secteur de la logistique. Cette charte – nous l'espérons – sera élaborée dans le courant de l'année 2026, fin 2026 et début 2027, pour améliorer la situation existante. Celle-ci s'inscrit naturellement dans notre plan de mobilités et dans notre PCAET. Il vous est donc demandé d'autoriser notre Président à engager ce travail partenarial, d'une part avec ce consortium Cerema-ROZO-Logistic Low Carbon, et de l'autre, avec l'ensemble des acteurs de la logistique urbaine.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Cette délibération me gêne, parce que je ne sais pas ce qu'est la Logistic Low Carbon. J'ai l'impression que cela veut dire que la logistique aime le carbone.

M. PERRIN :

Je rappelle que nous avons des objectifs de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. En l'occurrence, il s'agit du jargon pour dire que nous voulons, en fait, limiter les allées et venues de nos véhicules qui gèrent les livraisons et éviter les gaz à effet de serre. Nous sommes donc dans le « moins de carbone » ou le « bas carbone ».

M. VILLEMMAIN :

Nous pouvons parler français, oui. Blague à part, avez-vous des questions ? Oui, Monsieur BROCHOT.

M. BROCHOT :

Il ne s'agit pas de la délibération, mais du nom de la société qui est Logistic Low Carbon. À vos oreilles, Monsieur le Président.

M. VILLEMMAIN :

À mes oreilles, mais pas à mon cerveau, parce que j'avais bien compris. Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la convention liant le ROZO pour le compte d'InTerLUD+ et l'ACSO ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y afférant.

25C092 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'UN TIERS-LIEU

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 92 sera présenté par notre collègue, Madame DHOURY-LEHNER.

Mme DHOURY-LEHNER :

Bonsoir à tous. Il s'agit tout simplement de renouveler la convention qui nous lie à la Ligue de l'enseignement et au collectif Émergence pour faire vivre le tiers-lieu numérique que nous avons développé depuis quelques années pour un montant de subvention annuel de 80 000 euros.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je n'en constate pas. La délibération est adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la présente convention conclue pour l'année 2025 entre la Ligue de l'Enseignement de l'Oise et l'ACSO ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce conventionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à verser pour ce projet une subvention de 80 000 euros à La Ligue de l'Enseignement de l'Oise au titre de l'année 2025.

25C093 - PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE-LES-VALLÉES

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 93 est présenté par Madame FILIPIDIS.

Mme FILIPIDIS :

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du programme partenarial et de la convention pluriannuelle que nous avons avec l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées. La nouveauté pour cette année est que nous partons sur une convcntion tricennale et non plus annuelle, qui couvrira donc 2025 à 2027.

Vous avez le détail du programme qui est articulé autour de cinq axes de travail pour vous donner des illustrations des aspects sur lesquels ils peuvent nous accompagner. Par exemple, ils nous accompagnent sur la politique de stationnement autour des gares, sur le SCoT, le SRADDET et l'Atlas des friches d'activité. Ils nous aident dans le suivi du PLH et de l'Observatoire de l'habitat et du foncier. Ils produisent également des données autour de la démographie. Cette année, le montant de la cotisation s'élève à un peu plus de 60 000 euros, qui correspond à simplement 66 centimes par habitant, et à une subvention de 50 000 euros. Nous partons donc sur une convention triennale, mais bien évidemment, il sera possible d'établir des avenants si nous devons ajuster le programme ou les montants.

M. VILLEMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le programme partenarial pluriannuel 2025 – 2027 qui s'appuie autour de 5 grandes missions, qui sont déclinées en différentes actions pour les 3 prochaines années :
 - Mission 1 : Favoriser les collaborations et les démarches solidaires à l'échelle du territoire :
 - Action 1.1 Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité ;
 - Action 1.2 : Accompagner la préservation des ressources et la décarbonation des territoires ;
 - Action 1.3 : Accompagner l'arrivée des projets d'envergure (liaison Seine Escaut / Picardie Roissy) ;
 - Mission 2 : Préparer l'avenir des territoires en facilitant la transition et l'adaptation du territoire :
 - Action 2.1 : Accompagner l'évolution des documents de planification pour une compatibilité avec le SRADDET et le ZAN ;
 - Action 2.2 : Contribuer à la sobriété foncière ;
 - Mission 3 : Favoriser un cadre de vie de qualité, attractif et résilient dans les territoires urbains et ruraux :
 - Action 3.1 : Soutenir les politiques locales de l'habitat ;
 - Action 3.2 : Favoriser la résilience du territoire ;
 - Action 3.3 : Accompagner le renouvellement urbain ;
 - Mission 4 : Analyser et contextualiser les dynamiques territoriales :
 - Action 4.1 : Éclairer les dynamiques de territoire ;
 - Action 4.2 : Anticiper les évolutions ;
 - Action 4.3 : Préparer les projets urbains ;
 - Mission 5 : Éclairer, partager, expérimenter :
 - Action 5.1 : Faciliter la concertation dans les territoires ;
 - Action 5.2 : Sensibiliser aux transitions et partager des approches innovantes ;
 - Action 5.3 : S'alimenter dans nos réseaux et en faire bénéficier nos membres (SOCLE) ;
 - Action 5.5 : Diffuser nos travaux et nos savoir-faire (SOCLE) ;
- De valider la participation de l'ACSO à hauteur de 51 000,00 € HT pour le programme partenarial de l'année 2025 ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 60 030,96 €, avec un paiement de 50 % à la signature de la convention et 50 % au 1^{er} décembre 2025. Pour les deuxièmes, et troisièmes années d'exécution de la présente convention, le montant du soutien financier et des actions s'y rapportant pour les années 2026 et 2027 sera précisé par voie d'avenant à la présente convention ;
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale pluriannuelle 2025 - 2027 entre l'ACSO et l'agence d'urbanisme et de développement Oise les Vallées ainsi que tout document lié à cette démarche ;
- D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

25C094 - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE (2025-2026-2027) AU TITRE DU BOP 147 POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE EN CHARGE DES DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES ENTRANTS

M. VILLEMMAIN :

Nous passons au rapport 94 avec Monsieur BOSINO pour la politique de la Ville.

M. BOSINO :

Il s'agit d'une délibération pour demander une subvention à l'État dans le cadre du BOP 147, dont les crédits politiques de la Ville pour le recrutement, qui a déjà eu lieu, d'un agent chargé, en particulier, des deux nouveaux quartiers prioritaires de la ville, qui viennent d'intégrer la géographie prioritaire, en l'occurrence, le quartier Montupet à Nogent-sur-Oise, le quartier Gournay à Creil, Montataire et un bout de Nogent-sur-Oise.

L'État s'est engagé à nous aider dans le recrutement de cet agent, puisque la géographie prioritaire s'est aussi élargie, en dehors de ces deux quartiers nouveaux, Jaurès-Gournay et Montupet. L'État s'est engagé à nous soutenir et il faut demander officiellement la subvention, d'où cette proposition. Nous sollicitons donc 35 000 euros sur 2025, 2026 et 2027. Le reste à charge est à raison de 9 600 euros pour l'ACSO. J'en profite pour dire que tout cela est sous réserve que les crédits politiques de la Ville – et pour notre Agglomération, cela n'est quand même pas rien, puisqu'il s'agit de 850 000 euros – arrivent, puisque cela fait deux fois que le Comité interministériel des villes est repoussé. Il devait avoir lieu une première fois le 17 avril, puis le 15 mai. Il a été repoussé sine die. Pour l'instant, aucune date n'est précisée. Nous n'en savons pas plus. Il est certain que les crédits du BOP 147 ont déjà été impactés de 15 000 000 euros au niveau national. Dans le contexte actuel, pomper les crédits politiques de la Ville a amené un certain nombre d'associations – dont l'association Ville & Banlieue, l'association des Maires de France, l'association des Petites Villes de France, France urbaine, Intercommunalités de France – à protester et à admettre un accord pour solliciter l'État sur cette affaire grave. Nous avons l'engagement du Sous-préfet de la Ville, Monsieur QUINIOU, qui est quelqu'un en qui, je pense, nous pouvons avoir confiance, mais malheureusement, il n'a pas les crédits.

M. VILLEMMAIN :

*Merci, Jean-Pierre. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité*

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter 35 000 euros en 2025, en 2026 et en 2027 auprès de l'ANCT dans le cadre du co-financement d'un poste de chargé.e de mission politique de la ville en charge des deux quartiers prioritaires entrants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ou tout document qui permettront de formaliser l'attribution de cette subvention ;
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2025, 2026 et 2027.

25C095 - STSPD-APPROBATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 2024-2030

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOSINO a toujours la parole pour le rapport 95 sur l'approbation de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique.

M. BOSINO :

Il s'agit de la poursuite, puisque nous avons déjà un document de stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire. Tout cela a été retravaillé. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu, vous avez peut-être pu participer à certaines d'entre elles. Les agents de l'Agglomération ont travaillé. Je pense en particulier à Marianne MUGNIER, qui a été recrutée pour cela, mais un travail important a été mené. Il ne s'agit évidemment pas du drame que nous avons connu mercredi, ce jeune de Nogent-sur-Oise qui a été tué par trois Montatairiens, mais cela aurait pu être d'autres Nogentais, des Creillois, des Villersois. Cela aurait pu être n'importe qui, parce qu'il s'agit d'un phénomène que nous redoutons depuis longtemps. Telle est la raison pour laquelle nous avons mis en place une action – qui est maintenant intercommunale – de prévention des RICS, comme nous les appelons, mais il s'agit surtout des embrouilles. Quand nous voyons les motifs de ces embrouilles, ce drame épouvantable ne vient pas contredire cela. Il s'agit toujours de motifs futiles ou de choses absolument banales qui aboutissent à des catastrophes. Nous le craignons depuis un moment. Nous avons organisé un certain nombre de rencontres et de colloques, et avons sollicité l'intervention du sociologue Marwan MOHAMMED, qui est un spécialiste de ces questions. Nous ne sommes pas les premiers à être touchés par ce type de drame qui n'est pas nouveau, mais en même temps, nous devons continuer à travailler plus que jamais pour éviter que cela se reproduise. La stratégie de prévention de la délinquance territoriale sur les quatre villes en zone police et les sept communes en zone gendarmerie vise donc à y parvenir. Je ne vais pas vous lire le document, mais il existe un certain nombre de priorités et d'axes transversaux d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie qui doit se décliner évidemment au-delà du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, qu'il soit dans sa formule plénière, qui est un peu la grand-messe, mais qui est quand même nécessaire pour pouvoir échanger avec les partenaires, ou dans sa formule restreinte, dont un qui va bientôt se tenir, à l'issue duquel nous signerons cette stratégie territoriale. Au-delà de ces conseils intercommunaux, cela se met aussi en œuvre au niveau de chacune des communes, avec les cellules d'appui du contrat local de sécurité qui sont plus concrètes sur le terrain où elles existent. Dans les petites communes, il existe des actions prévues dans la stratégie territoriale pour aider, intervenir, et prévenir les problématiques de délinquance et de tranquillité publique. Il existe aussi un volet qui concerne tout ce qui touche à la prévention de la toxicomanie. Vous le savez, bien souvent, les phénomènes de délinquance sont liés. Aujourd'hui, nous parlons largement du protoxyde d'azote, mais cela ne saurait pourtant occulter la problématique persistante du cannabis, de la cocaïne, et le reste, même si dans notre agglomération, le sujet porte surtout sur le cannabis. Les phénomènes de délinquance sont souvent liés. Une action importante est donc menée avec la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), en particulier à Creil et à Villers-Saint-Paul, dans un premier temps. Madame la Maire de Creil montre le prospectus que vous avez, qui parle de cette action. Nous avons du travail, et cette stratégie est un document qui doit nous aider à travailler dans ce domaine parce qu'autrement, nous aurons d'autres catastrophes.

M. VILLEMAIN :

Merci. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030 reposant sur quatre axes d'interventions prioritaires :
 1. Agir pour prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance ;
 2. Prévenir les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes ;
 3. Prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs ;
 4. Mieux coordonner et soutenir les acteurs locaux ;

Ainsi que les quatre enjeux transversaux suivants :

1. La prise en compte de l'espace numérique dans les actions de prévention ;
 2. Le développement de « l'aller vers » ;
 3. L'intégration des enjeux de santé mentale ;
 4. La mise en œuvre d'actions de médiation culturelles et sportives dès le plus jeune âge,
- D'approuver les modalités de gouvernance de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030, qui s'organisent au niveau intercommunal, autour des séances du CISPD et de groupes de travail, et au niveau communal de cellules d'appui locales ou groupes territoriaux ;
 - D'autoriser le Président de l'ACSO et le Vice-président de l'ACSO à la Prévention de la délinquance, la politique de la ville et au renouvellement Urbain à signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030 et tous les documents y afférents.

25C096 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ART EUROPE

M. VILLEMMAIN :

Monsieur GALLIEGUE présentera le rapport 96 sur la signature d'un protocole transactionnel.

M. GALLIEGUE :

La société ART EUROPE est intervenue pour réaliser des travaux de réhabilitation de deux conduites d'eau situées sous le pont Rue Gambetta à Creil pour un montant de 79 320 euros. Cette opération n'ayant pas été concluante, l'ACSO a décidé de ne pas payer la facture et un litige est né. Une autre entreprise, AXEO, a achevé les travaux initiés par ART EUROPE à leur demande et tout a fini par rentrer dans l'ordre. Il nous est demandé aujourd'hui de clôturer le litige en concluant un accord transactionnel avec la société ART EUROPE et d'autoriser le Président de l'ACSO à signer le protocole et tout document afférent.

M. VILLEMMAIN :

Merci, Raymond. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel permettant de clôturer le litige en cours avec la société ART EUROPE dans lequel l'ACSO s'engage au paiement de la facture de 37 117,65 € HT ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer ce protocole et tout document afférent.

25C097 - RÉTROCESSION DE L'IMPASSE CLOS VERT À SAINT-LEU-D'ESSERENT

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 97 sur la rétrocession de l'impasse du Clos vert à Saint-Leu-d'Esserent est présenté par Monsieur GALLIEGUE.

M. GALLIEGUE :

L'association syndicale libre du Clos Vert à Saint-Leu-d'Esserent a rétrocédé à la Commune les voiries et espaces communs. Cela concerne une petite zone pavillonnaire de 11 habitations. Il vous est demandé d'autoriser l'intégration des réseaux, eau et assainissement, de ce lotissement, dont l'état est satisfaisant.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Quelle concision ! Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'intégrer les réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement des voies et espaces communs du lotissement situé impasse du Clos Vert à Saint-Leu-d'Esserent ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à cette rétrocession.

25C098 - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS À CREIL SUD OISE TOURISME

M. BLARY :

Il s'agit d'une modification des représentants à Creil Sud Oise Tourisme suite à la démission de M. William MAYEUX, conseiller municipal à Saint-Maximin, de son siège de membre suppléant au sein du Comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme. Il convient de pourvoir son remplacement. Le Conseil municipal de Saint-Maximin a désigné pour ce faire Monsieur Serge MACUDZINSKI, suppléant de Monsieur Pierre BEGHIN. Il est demandé au Conseil communautaire de désigner Monsieur Serge MACUDZINSKI, conseiller municipal de Saint-Maximin, comme délégué suppléant au sein du Comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Bienvenue ou bon retour à Serge. Qui s'oppose à ce retour ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Monsieur Serge MACUDZINSKI, conseiller municipal de la commune de Saint-Maximin, comme délégué suppléant au sein du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme.

INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2025

M. VILLEMMAIN :

Vous avez les décisions du bureau communautaire. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez.

INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. VILLEMAIN :

Vous avez ensuite le rapport de présentation du travail effectué. En l'absence de questions, je pourrais lever la séance de ce Conseil. Je n'en constate pas. Je vous remercie. La séance est levée. Je vous verrai au prochain Conseil du mois de juin, avant les vacances. On me souffle que cela sera le 26 juin.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025 A 18H30

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche. Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération Creil Sud Oise.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Didier ROSIER, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Catherine MEUNIER (de la délibération 25C071 à la délibération 25C098), M. Babacar N'DIAYE, Mme Fabienne LAMBRE, M. Hicham BOULHAMANE, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEAIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Alexandre OUIZILLE (de la délibération 25C065 à la délibération 25C077), Mme Florence BOQUET.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-François DARDENNE donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE, Mme Döndü ALKAYA donne pouvoir à M. Fabrice MARTIN, Mme Loubina FAZAL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN, M. Ahmet BULUT donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE, M. Ammar KHOULA donne pouvoir à Mme Catherine DAILLY, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, M. Mokhtar ALLOUACHE donne pouvoir à Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD, M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, Mme Gillian ROUX donne pouvoir à M. Olivier CARRE, Mme Estelle SUEUR donne pouvoir à M. Frédéric BESSET, Mme Caroline BREBANT donne pouvoir à M. Pierre BEGHIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Bérénice TALL, Mme Najat MOUSSATEN, Mme Catherine MEUNIER (de la délibération 25C065 à la délibération 25C070), M. Gérald FACCHINI, M. Laurent TARASSI, M. Alexandre OUIZILLE (de la délibération 25C078 à la délibération 25C098).

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN (de la délibération 25C071 à la délibération 25C076), M. Johann LUCAS, Mme Céline LESCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 51
Quorum : 26

De la délibération 25C065 à la délibération 25C070

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 44

De la délibération 25C071 à la délibération 25C076

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 11
Nombre de votants : 43

Délibération 25C077

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 45

De la délibération 25C078 à la délibération 25C098

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 12
Nombre de votants : 44

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5
25C065 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024	5
25C066 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C067 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C068 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C069 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C070 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024.....	6
25C071 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	7
25C072 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	10
25C073 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024.....	11
25C074 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024.....	11
25C075 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	12
25C076 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024	12
25C077 - BILAN FONCIER – ANNÉE 2024.....	12
25C078 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS	13
25C079 - SARCUS – AUDIT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2021-2025) ET CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION.....	14
25C080 - MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE (MLVO) : COTISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2025/2026.....	15
25C081 - GENS DU VOYAGE – CONVENTION ALT-2 2025 – ÉTAT/ACSO : AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE-BLANCHE – CREIL ...	16
25C082 - GENS DU VOYAGE – ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET – TFL SAINT-MAXIMIN	17
25C083 - GDV – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT-MAXIMIN – TARIFICATION MENSUELLE .	18
25C084 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIÉTÉS LES PLÉIADES ET LA ROSERAIE.....	19
25C085 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LES PLÉIADES – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE.....	20
25C086 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LA ROSERAIE – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE.....	21
25C087 - HABITAT PRIVÉ – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUF).....	22
25C088 - PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)	23
25C089 - PLAN DE MOBILITÉS (PDM) – CONVENTION DE VERSEMENT DE L'ACSO AU SMBCVB	23
25C090 - SISMO 2 – CONVENTION SMTCO/ACSO.....	24
25C091 - LOGISTIQUE URBAINE – CONVENTION ACSO/ROZO	24
25C092 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'UN TIERS-LIEU.....	26
25C093 - PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE-LES-VALLÉES.....	26
25C094 - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE (2025-2026-2027) AU TITRE DU BOP 147 POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE EN CHARGE DES DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES ENTRANTS	28
25C095 - STSPD-APPROBATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 2024-2030.....	28

25C096 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ART EUROPE	30
25C097 - RÉTROCESSION DE L'IMPASSE CLOS VERT À SAINT-LEU-D'ESSERENT	30
25C098 - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS À CREIL SUD OISE TOURISME	31
INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2025.....	31
INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.....	32

M. VILLEMMAIN :

Mes chers collègues, le quorum étant atteint et l'horaire étant dépassé, nous pouvons commencer la séance et demander à notre benjamin de procéder à l'appel.

M. OUIZILLE :

Monsieur Alexandre OUIZILLE procède à l'appel. [...].

M. VILLEMMAIN :

Notre Agglomération et, plus particulièrement, la Ville de Nogent-sur-Oise ont vécu, mardi soir, un événement tragique avec le meurtre du jeune Hasan. Ces actes irréfléchis aux conséquences lourdes entraînent nos concitoyens et, surtout, notre jeunesse dans des situations de violence irréversible. Cette violence, trop prégnante dans notre société actuelle, questionne sur l'impact des réseaux sociaux, l'addiction aux jeux vidéos et bien d'autres facteurs qui mènent à l'irréversible. Au nom de l'Agglomération Creil Sud Oise, je présente mes plus sincères condoléances à la famille d'Hasan et ses proches, et vous demande de respecter une minute de silence en sa mémoire, à moins qu'un élu du Nogent-sur-Oise veuille prendre la parole sur ce sujet.

[...].

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. VILLEMMAIN :

Concernant le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 mars 2025, avez-vous des observations sur la forme, et non sur le fond ? Je n'en constate pas. Quelqu'un s'oppose-t-il ou s'abstient-il à son adoption ? Il est adopté.

25C065 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

M. VILLEMMAIN :

Monsieur OUIZILLE présentera le rapport concernant le budget principal : compte de gestion.

M. OUIZILLE :

Oui, Monsieur le Président. Je prendrai la parole pour les rapports 65, 66, 67, 68, 69 et 70, si vous m'y autorisez. Aucune différence n'étant constatée entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget de l'ACSO et de ces cinq budgets annexes qui sont présentés indépendamment dans chaque rapport, il vous est proposé de déclarer que l'ensemble des comptes de gestion n'appelle ni observation de notre part, ni réserve.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des observations ou des questions ? Pour le compte de gestion, quelqu'un s'oppose-t-il à son adoption ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public pour le budget principal de l'ACSO est conforme au Compte Administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C066 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Transports Urbains de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C067 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Eau Potable de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C068 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de l'ACSO est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C069 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Gournay les Usines de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C070 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Les Marches de l'Oise de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

25C071 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. VILLEMAIN :

Monsieur WEYN, vous prenez la présidence pendant que je sors.

M. WEYN :

Devrais-je procéder au vote du compte de gestion du budget annexe transports ?

M. OUIZILLE :

Non, nous venons d'adopter les comptes de gestion de 65 à 70.

M. WEYN :

Devrais-je donc procéder au vote des comptes administratifs correspondants à ces cinq rapports ?

M. OUIZILLE :

Tout à fait.

M. WEYN :

D'accord. Je donne la parole à Monsieur OUIZILLE. N'épuisez pas la ressource, s'il vous plaît.

M. OUIZILLE :

Oui, je n'épuise pas la ressource. Je vous propose une présentation rapide pour pouvoir revenir sur le compte administratif qui, pour rappel, retrace l'ensemble des écritures en 2024. Je vous présenterai aussi succinctement les rapports et les comptes administratifs des budgets annexes de l'ACSO.

Ce budget a été exécuté, toutes sections confondues, à hauteur de 99 885 000 euros en dépenses, soit 83 % des prévisions, et 104 000 000 en recettes, soit 87 % des prévisions. Si nous nous penchons sur l'analyse des principaux ratios, nous avons d'abord la question des dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Sur les quatre dernières années, nous avons une montée en puissance assez nette de ces ratios, puisque nous sommes passés, de 2021 à 2024, de 661 à 768 euros par habitant. Comment l'expliquons-nous ? Le recrutement progressif des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des grands projets que nous avons devant nous, dont la mise en œuvre de nouveaux équipements comme le dojo au Carrefour de femmes et spécifiquement les manifestations liées aux Jeux olympiques en lien avec l'année 2024, a favorisé la progression de ce ratio n° 1. En ce qui concerne le ratio n° 3, dont les recettes réelles de fonctionnement par habitant, nous avons aussi une évolution assez nette de 2021 à 2024, puisque nous sommes passés de 728 à 849 euros par habitant. Soyons clairs, cette forte croissance s'explique principalement par l'instauration de la TEOM sur cet exercice, qui a accru fortement le niveau des recettes. Concernant le ratio sur les dépenses d'équipement par habitant, dont nos investissements, nous nous trouvons sous la moyenne nationale en 2021. Aujourd'hui, nous sommes en surperformance par rapport à la moyenne nationale, car nous sommes à 126,94 euros contre une moyenne à 102 euros. Une année était totalement exceptionnelle et légèrement aberrante d'un point de vue statistique, dont 2023 où nous étions à 219 euros par habitant, mais cela venait du fait que nous avons payé la réalisation du dojo à plein tarif durant celle-ci.

Pour la première année depuis longtemps, les ratios d'endettement de l'Agglomération connaissent une baisse de 40 euros par habitant. Cela est évidemment lié à l'absence de contractualisation de nouveaux emprunts en 2024. Le ratio de dépenses de personnel est plutôt stable et a bougé de 14 % à

14,95 % entre 2021 et 2024, avec une moyenne nationale à 40 %. Ces moyennes nationales sont cependant compliquées puisqu'aucune Agglomération ou Intercommunalité n'a exactement le même périmètre. L'analyse n'est donc pas forcément facile à réaliser. L'épargne brute est en nette progression pour 2024, en lien avec la TEOM, évidemment. Cela engendre un important redressement de ce qu'est l'indicateur phare de la bonne santé financière des collectivités locales.

S'agissant de l'évolution des taux de réalisation, vous savez qu'il s'agit d'un paramètre que nous suivons avec un grand intérêt quand j'étais Vice-président aux finances. Nous assistons à un léger recul des taux de réalisation, notamment sur la section d'investissement par rapport à 2023, même s'ils restent quand même en progression sur la moyenne des quatre dernières années et, maintenant, dans la moyenne haute des EPCI de même strate et des mêmes agglomérations, ce qui n'était pas le cas quand nous avons commencé à travailler ce sujet.

Le résultat global cumulé du budget principal constaté à l'issue des opérations est de 4 660 000 euros. Il est au même niveau que celui de 2023 et est réalisé sans nouveaux emprunts, comme je vous le disais.

Concernant la section de fonctionnement, vous voyez que cet effet ciseaux qui nous menaçait en 2022-2023 est en train de se réécarter, ce qui est plutôt le signe d'une forme de respiration. Cela est évidemment important pour nous. Vous savez que dans le pacte fiscal et financier, nous avons pris des engagements assez forts sur la manière dont nous pilotons les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel. L'objectif est donc de ne plus subir cet effet ciseaux.

Les dépenses de fonctionnement sont néanmoins en assez forte progression depuis 2020, avec des pôles extrêmement dynamiques :

- les fluides : 209 000 euros ;
- les assurances qui sont un problème touchant toutes les collectivités : + 130 000 euros ;
- les coûts informatiques : + 220 000 euros ;
- l'impact des JO et le passage de la flamme l'année dernière qui ont engendré 200 000 € de charges directes et 200 000 euros de charges indirectes comme le nettoyage des bâtiments et tout ce qui accompagne ce type de dépenses.

Sur l'évolution des dépenses de personnel, la croissance a été forte en 2024, avec la création de huit postes, l'intégration en année pleine du service Habitat indigne et le glissement vieillesse-technicité qui est la dynamique propre liée au vieillissement des agents. Cette croissance trouve également son explication dans la création ou le renforcement des services communs qui sont, en grande partie, financés par des remboursements de charges facturées aux communes. Nous voyons sur la courbe bleue du graphique que le coût des charges de personnel continue de croître, même si le dynamisme est désormais légèrement moins élevé.

Concernant l'analyse de la fiscalité et les évolutions de recettes fiscales, nous constatons que l'instauration de la TEOM a permis de redonner plus d'autonomie fiscale à l'Agglomération. La part des recettes, sur laquelle l'ACSO conserve un pouvoir de taux, est aujourd'hui de 50 %, contre 42 % en 2023. Sur l'analyse des dotations, vous voyez que la DGF augmente de 100 000 euros, même si la part de dotation de compensation baisse. Le chapitre vente de produits progresse aussi en raison des services mutualisés.

Vous avez ensuite le résultat de la section d'investissement de 2023. Après les reprises des résultats d'investissement pour 4 300 000 euros et du solde du reste à réaliser, le solde d'investissement affiche un déficit de clôture d'investissement de 3 900 000 euros. Si nous nous intéressons maintenant à l'investissement par pôle, voici les principales réalisations en 2024 :

- 27 % pour « Sport, culture, intervention sociale », qui est un grand pôle ;
- 23 % pour « Les voiries communautaires » qui est un autre grand pôle ;
- 12 % pour « La gestion des déchets » ;

- 10 % pour « Le périmètre Gare Cœur d'Agglo » ;
- 11 % pour « L'entretien et la pérennisation de notre patrimoine matériel ».

Vous avez les grandes masses qui sont retracées ici. Vous connaissez les projets structurants, je ne vais pas les évoquer à nouveau. Nous avons aussi déjà évoqué les principales réalisations. Il en va de même pour les réalisations en recettes d'investissement. Il s'agit du FCTVA, des financements des partenaires pour 1 000 000 euros, du remboursement de l'avance du budget de Gournay-les-Usines pour 600 000 euros.

Nous avons ensuite ajouté un point – en tout cas, je crois que je le présente ainsi pour la première fois – sur le budget vert. Nos dépenses sont reclassées en fonction de leur impact sur l'environnement avec trois catégories, dont :

- celles qui sont favorables à la lutte contre le changement climatique ;
- celles qui sont défavorables à la lutte contre le changement climatique ;
- celles qui sont neutres à la lutte contre le changement climatique.

Cet exercice est réalisé sur le budget principal. S'il était réalisé sur le budget des transports, cela impliquerait plus de dépenses favorables à la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de notre première année d'analyse. Le bilan est difficile à établir, en tout cas, nous mettrons ce pilotage en place pour les années suivantes. Malgré tout, de grands projets comme la passerelle ferroviaire viennent abonder favorablement dans cette lutte.

Concernant la dette, vous voyez qu'elle régresse. Comme je vous l'ai dit en introduction, l'ACSO n'a pas réalisé d'emprunt cette année. L'encours de dette a lui-même baissé, avec une capacité de désendettement qui est quand même retombée à un niveau satisfaisant aujourd'hui, en raison des choix que nous avons effectués dans le pacte fiscal et financier.

Concernant les budgets annexes, celui des Marches de l'Oise est voté en suréquilibre. Le résultat global cumulé du budget annexe Les Marches de l'Oise constaté à l'issue des opérations de 2024 est de 4 700 000 euros, dont 1 900 000 euros en fonctionnement et 2 800 000 euros en investissement. Pour Gournay-les-Usines, le budget est en stock et géré hors taxe. Le résultat global constaté à l'issue des opérations de l'exercice est de 745 000 euros. Pour le budget transports urbains, celui-ci est géré hors taxe et reprend les mouvements de la délégation de service public. Le résultat 2024 est de 315 000 euros et prend en compte la subvention d'équilibre versée par le budget principal, d'un montant de 3 500 000 euros. Pour le budget eau potable, celui-ci est aussi géré hors taxe et reprend les mouvements de la régie intéressée. Le résultat global 2024, toutes sections confondues, s'élève à 1 440 000 euros. L'assainissement dispose d'un grand budget, avec un résultat global à 9 350 000 euros.

Concernant le bilan foncier, il est proposé d'acter en cession un terrain à rebâtir situé à Promenade Jean-Claude Cabaret à Creil, sur l'îlot OA 6 et 7 de la ZAC Gournay, cédé à la société ELIASUN en date du 19 décembre 2024 pour un montant de 350 000 euros HT. Aucune acquisition foncière n'a eu lieu en 2024.

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget principal, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget Principal dont les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPALE 2024	Réalisations dépenses	Réalisations recettes	Résultats
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	69 004 636,81 €	76 239 327,20 €	7 234 690,39 €
Opérations d'ordre	5 722 301,76 €	2 761 094,71 €	- 2 961 207,05 €
Reprise de résultat antérieur		4 328 287,45 €	4 328 287,45 €
Total FONCTIONNEMENT	74 726 938,57 €	83 328 709,36 €	8 601 770,79 €
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	22 387 076,49 €	11 161 865,37 €	- 11 225 211,12 €
Opérations d'ordre	2 771 232,27 €	5 732 439,32 €	2 961 207,05 €
Reprise de résultat antérieur		4 325 275,11 €	4 325 275,11 €
Total INVESTISSEMENT	25 158 308,76 €	21 219 579,80 €	- 3 938 728,96 €
TOTAL GENERAL	99 885 247,33 €	104 548 289,16 €	4 663 041,83 €

- De confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire du 27 mars 2025 (délibération n°25CO22),
- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C072 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe transports urbains, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Transports urbains de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	10 353 685,37 €	10 353 685,37 €	- €
INVESTISSEMENT	1 355 194,66 €	1 671 034,86 €	315 840,20 €
TOTAL GENERAL	11 708 880,03 €	12 024 720,23 €	315 840,20 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C073 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe eau potable, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe Eau Potable de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	4 785 691,11 €	7 382 387,08 €	2 596 695,97 €
INVESTISSEMENT	4 261 900,11 €	3 112 117,88 €	- 1 149 782,23 €
TOTAL GENERAL	9 047 591,22 €	10 494 504,96 €	1 446 913,74 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C074 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe assainissement, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe Assainissement de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	6 970 606,40 €	12 934 592,85 €	5 963 986,45 €
INVESTISSEMENT	1 101 128,48 €	4 492 387,95 €	3 391 259,47 €
TOTAL GENERAL	8 071 734,88 €	17 426 980,80 €	9 355 245,92 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN pour sa gestion de l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C075 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe Gournay les usines, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe de Gournay Les Usines dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	4 938 998,46 €	6 569 821,93 €	1 630 823,47 €
INVESTISSEMENT	5 582 793,95 €	4 697 765,43 €	- 885 028,52 €
TOTAL GENERAL	10 521 792,41 €	11 267 587,36 €	745 794,95 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C076 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024

M. WEYN :

Avez-vous des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Pour le compte administratif du budget annexe Les Marches de l'Oise, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses réalisées 2024	Recettes réalisées 2024	Résultats 2024
FONCTIONNEMENT	27 330,90 €	1 939 399,80 €	1 912 068,90 €
INVESTISSEMENT	0 €	2 796 791,95 €	2 796 791,95 €
TOTAL GENERAL	27 330,90 €	4 736 191,75 €	4 708 860,85 €

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN de sa gestion pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

25C077 - BILAN FONCIER – ANNÉE 2024

M. WEYN :

Pour le bilan foncier, quelqu'un s'oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

La parole est à nouveau à Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE :

J'aimerais juste remercier les services qui ont effectué cet important travail sur les comptes administratifs et qui ont préparé cette présentation avant de vous redonner la parole. Merci beaucoup.

M. WEYN :

En tant que Président intérimaire, je joins mes remerciements aux vôtres, notamment au service transports. Pouvons-nous rappeler Monsieur le Président ?

[...].

Monsieur le Président, l'ensemble des comptes administratifs a été adopté à l'unanimité.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie, mes chers collègues, de ce résultat et de votre confiance. Je voudrais que ce résultat et cette confiance soient le remerciement du travail accompli par notre collègue, Alexandre OUIZILLE, avec l'aide du DGS et de l'ensemble des services de l'ACSO, puisque nous avons de nombreux budgets annexes. Merci à tout le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De prendre acte de la présentation du bilan foncier de l'année 2024 :
 - La cession foncière d'un terrain à rebâtir situé Promenade Jean Claude Cabaret à Creil, sur l'îlot OA 6 et 7 de la ZAC Gournay (parcelles cadastrales : AE 240, AE 311 à AE 316 soit 1 251 m²) à la société ELIASUN en date du 19 décembre 2024 pour un montant de 350 000 € HT ;
 - Il n'y a pas eu d'acquisition foncière.

25C078 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS

M. VILLEMMAIN :

Comme l'a dit notre collègue, Gérard WEYN, cela me rappelle ma jeunesse, qui était hier. Nous vous proposons donc d'adhérer à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) qui nous rappelle la révolte de Lyon. Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- *une gestion simplifiée des achats ;*
- *des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales, puisqu'ils effectuent une analyse de nos besoins ;*
- *des frais d'accès aux réseaux ;*
- *une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés ;*
- *d'autres responsabilités.*

Vous avez les tarifs de cette adhésion. Il est demandé au Conseil communautaire :

- *d'approuver l'adhésion à la Centrale d'achat ;*
- *d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou de son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la CANUT.*

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Cela équivaut, en fait, pour le numérique et la télécommunication, à avoir les mêmes choses qu'avec l'UGAP, mais en mieux. Quelqu'un s'oppose-t-il ou s'abstient-il ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

25C079 - SARCUS – AUDIT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2021-2025) ET CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION

M. VILLEMAIN :

Nous passons au rapport 79. La parole est à Monsieur BESSET.

M. BESSET :

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je vous parle de cette délégation de service public et, si le Président m'y autorise, d'un petit élément d'actualité sur la partie restauration du bâtiment.

Concernant la délégation de service public, je vous rappelle qu'elle a commencé au début de l'année 2021. Elle succédait à la création du bâtiment et du service d'accueil d'entreprises en 2014, à l'initiative de la Ville de Nogent-sur-Oise. Le transfert à l'ACSO était intervenu en 2019. La délégation de service public fonctionne depuis 2021 pour cinq ans, ce qui signifie qu'elle s'achèvera à la fin de l'année 2025. Cela nous laisse quelques mois pour achever la réflexion qui a été menée, c'est-à-dire pour établir le bilan de la délégation actuelle, réfléchir aux services que nous voulons développer et comparer à nouveau – comme nous le réalisons dans plusieurs domaines – les différents modes de gestion possibles. Pour cela, nous avons sollicité l'accompagnement du cabinet NAVIS DEVELOPPEMENT, qui a établi un rapport stipulant que le contrat actuel est satisfaisant, pour les deux parties (délégant et délégataire), financièrement et en termes de services. Des aspects sont cependant à améliorer sur le partage du risque économique avec le délégataire, qui doit quand même en prendre plus à sa charge, et sur la gestion du service de restauration, sur lequel je reviendrai d'un instant. Je rappelle qu'il se trouve, au Sarcus, à la fois des locations de bureaux, des salles de réunion, un très grand auditorium de 200 places et un hall d'exposition. Cela amène des revenus compensés par des charges d'exploitation. La comparaison des modes de gestion a donc mis en œuvre plusieurs critères comme :

- *la maîtrise du service du point de vue de l'ACSO ;*
- *l'adéquation avec le service que nous voulons rendre ;*
- *les ambitions politiques et économiques ;*
- *la facilité de mise en œuvre opérationnelle ;*
- *et les conséquences financières.*

Sur cette base, il ressort que la délégation de service public restera, si elle est bien précisée, le meilleur mode de gestion du Sarcus pour les cinq prochaines années. Le consultant nous recommande néanmoins d'accroître la part de risques assumée par le délégataire, y compris en lui fixant des objectifs de

taux d'utilisation des équipements, de maintien de la dimension économie sociale et solidaire qui est à l'origine du projet de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de donner au Président le pouvoir de dérouler toute la procédure d'appel d'offres. Je vous donne effectivement une précision sur la partie restauration qui a été exploitée par l'entreprise Séson jusqu'à quelques mois auparavant. La seule bonne nouvelle est que nous avons, dans le cadre de la procédure de cessation de paiements, récupéré les clés avec BGE, le gestionnaire actuel. La mauvaise nouvelle est que nous avons visité les locaux la semaine dernière, avec Olivier CARRE, Gillian ROUX, Patricia RICHARD et les services de l'ACSO. Si je prends des exemples pour bien cerner le sujet, la partie papier et paperasse est encombrée comme le centre de tri de Villers-Saint-Paul. La partie équipement est vidée comme les bâtiments du Goss-Marinoni après le passage des Gens du voyage. La situation est donc déplorable. Un grand travail de reprise en main et de nettoyage du bâtiment est nécessaire. À partir de là, tout reste à réaliser, c'est-à-dire, à mon sens, confirmer que la restauration figure bien dans la délégation de service public à remettre en jeu, car il serait facile de garder pour nous les aspects compliqués et de laisser aux délégataires ceux qui vont mieux. Deuxièmement, nous devons approfondir l'étude de marché que nous avons lancée avec la Chambre de commerce, mais qui reste à approfondir sur différents concepts. Quelle est la restauration de l'avenir sur cet endroit ? Restons-nous sur la dimension sociale et solidaire qui avait été mise en œuvre au début par Séson, mais qui s'était complètement perdue ? Enfin, envisageons-nous une programmation de l'espace qui optimiserait vraiment le moindre mètre carré, car il s'y trouve énormément de surface, surtout si nous jouons sur la proximité avec l'espace d'exposition ? Il faut vraiment tout remettre à plat et les prochains mois doivent donc être bien occupés sur ce sujet.

Voilà pour ma part, Monsieur le Président.

M. VILLEMAIN :

Merci pour ce rapport complet qui dépasse même le rapport initial. Avez-vous des questions sur le sujet du Sarcus ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter le principe d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre d'affaires et d'innovation sociale du Sarcus, pour une durée initiale de 5 années, qui pourra être prolongée le cas échéant si le futur délégataire porte des travaux d'investissement ;
- D'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles du Code général des collectivités territoriales et des règles du Code de la Commande publique applicables aux contrats dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen (5 350 000 euros en 2020) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette délégation de service public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

25C080 - MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE (MLVO) : COTISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2025/2026

M. VILLEMAIN :

Monsieur CARRE a la parole pour le rapport 80 sur la mission locale de la Vallée de l'Oise.

M. CARRE :

Bonsoir à tous. Depuis 2017, l'ACSO adhère à la mission locale de la Vallée de l'Oise qui consiste à aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Le contrat de Ville 2024-2030, dont la Mission locale est signataire, priorise absolument l'emploi des jeunes par le biais d'actions spécifiques. La volonté de l'ACSO est d'inscrire, sur le long terme, son soutien financier dans ces actions. Les administrateurs de la Mission locale ont reconduit la cotisation à 1,70 euro par habitant, ce qui donne 152 825 euros pour 89 897 habitants. Parmi les actions, nous avons les rencontres de l'emploi et de l'entrepreneuriat qui ont eu lieu les 24 et 25 avril derniers et ont attiré plus de 2 000 personnes à La Faïencerie, ainsi que la gestion des clauses sociales d'insertion. En 2025-2026, la priorité sera donnée aux heures d'insertion à réaliser.

Les différentes actions sur 2015-2023 sont au nombre de six, vous les avez sous les yeux. Pour 2025-2026, nous en avons neuf qui sont proposées par la MLVO. Il vous est ainsi proposé de verser à la MLVO la subvention de 192 325 euros, qui se décompose en quatre axes, dont 152 825 euros pour la cotisation, 10 000 euros pour le soutien aux rencontres de l'emploi et de l'entrepreneuriat, 10 000 euros pour la gestion du suivi des clauses d'insertion et 19 500 euros pour les actions à mener dans le cadre du contrat de Ville. Nous vous demandons d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour 2025-2026.

M. VILLEMMAIN :

Merci, cher collègue. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De verser la cotisation de fonctionnement de 152 825€ à la MLVO pour l'année 2025,
- D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour le soutien dans l'organisation des Rencontres de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat pour l'année 2025 ;
- D'accorder une subvention de 10 000 € à la MLVO pour la gestion du suivi des clauses d'insertion pour l'année 2025 ;
- D'accorder une subvention de 19 500 € à la MLVO pour les actions à mener dans le cadre du Contrat de Ville pour l'année 2025 ;
- D'approuver les termes de la Convention Pluriannuelle de partenariat et d'Objectifs pour 2025/2026 jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

25C081 - GENS DU VOYAGE – CONVENTION ALT-2 2025 – ÉTAT/ACSO : AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE-BLANCHE – CREIL

Mme ZRARI :

Il s'agit d'une délibération classique. Comme vous le savez, l'Agglomération Creil Sud Oise a la compétence obligatoire en matière d'accueil des Gens du voyage. Dans ce cadre, et pour répondre aux obligations fixées par le schéma départemental, nous avons créé une aire permanente de 30 places, ouverte depuis novembre 2020. La gestion est assurée par la société DM Services. Pour soutenir ce financement de service public, l'État met en place une aide de fonctionnement via la CAF. Nous devons donc, ce soir, à nouveau approuver cette convention appelée ALT-2 pour l'année 2025. À savoir que cette aide est composée d'un montant variable et d'un montant fixe qui tient compte de l'occupation estimée aujourd'hui à 68 %. Nous vous demandons d'approuver cette convention pour nous permettre d'aller chercher cette subvention.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions sur cette convention ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention ALT-2 pour l'année 2025, telle qu'annexée à la présente délibération, qui détermine l'aide financière qui sera versée par l'État à l'ACSO pour le fonctionnement de l'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage « la Pierre-Blanche » sise 18, boulevard Salvador Allende à Creil ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou les représentants qu'il désignerait expressément, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention ci-annexée ;
- De dire que la présente délibération sera affichée et que son ampliation sera transmise à :
 - Mme le Sous-Préfet de Senlis,
 - M. le Trésorier de la Trésorerie de Senlis.

25C082 - GENS DU VOYAGE – ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET – TFL SAINT-MAXIMIN

M. VILLEMMAIN :

Madame ZRARI a toujours la parole pour le rapport 82 sur les Gens du voyage de Saint-Maximin.

Mme ZRARI :

Il s'agit toujours des Gens du voyage et, globalement, de la continuité de notre projet. Ce soir, cette délibération marque une nouvelle étape dans le projet de la réhabilitation de l'aire d'accueil de Saint-Maximin, appelée Django Reinhart. Ce projet vise à transformer ce site en terrain familial locatif, conforme aux normes en vigueur que nous devons considérer et, ainsi, répondre à nos obligations dans le cadre du schéma départemental. Pour permettre sa réalisation, nous devons engager une procédure de déclaration de projet afin de rendre le plan local d'urbanisme compatible avec l'aménagement prévu. Pour cela, la Commune a acquis du foncier complémentaire qu'elle mettra à disposition de l'ACSO via une convention à signer en juin. Le projet n'est toutefois pas compatible avec le PLU actuel de Saint-Maximin. Telle est la raison pour laquelle l'ACSO engage une procédure de déclaration de projet qui permettra d'adapter le PLU à cet aménagement d'intérêt général. Cette procédure sera donc menée en concertation, bien évidemment, avec l'État. La Commune est entièrement et financièrement portée par l'ACSO.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'acter le lancement d'une procédure de déclaration de projet portée par l'ACSO, nécessaire en amont du projet d'aménagement de terrains familiaux locatifs (TFL) de 22 places sur la commune de Saint-Maximin, afin de confirmer l'intérêt général du projet et de procéder à une mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- De préciser que les frais liés à cette procédure seront pris en charge par l'ACSO en tant que porteur du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer toutes correspondances et demandes de financement, tous documents et actes nécessaires à la bonne réalisation de la procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme liée au projet de TFL de Saint-Maximin.

25C083 - GDV – TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT-MAXIMIN – TARIFICATION MENSUELLE

M. VILLEMMAIN :

Madame ZRARI a toujours la parole pour la tarification mensuelle des terrains familiaux.

Mme ZRARI :

Je vous remercie. Ce sujet est toujours en cohérence avec le plan que je viens de présenter, mais avec la dernière délibération, il s'agit du projet de réhabilitation du site de Saint-Maximin, attendu depuis longtemps et qui avance concrètement cette fois-ci. Le dialogue avec les familles sur place est très positif et constructif, notamment à travers des ateliers de coconstruction du projet. Vous savez qu'il n'est effectivement pas facile de venir mettre aux normes des terrains familiaux parce que nous venons perturber les habitudes. Là, nous pouvons nous féliciter et, surtout, féliciter les services pour les échanges de qualité avec les Gens du voyage. Dans le cadre de ces obligations fixées par le schéma départemental, l'Agglomération doit aménager 70 places en terrains familiaux locatifs. À ce titre, elle va réhabiliter cette aire de Saint-Maximin en 10 terrains pour 22 places.

En attendant la fin des travaux prévue en 2027, il est proposé de maintenir la redevance actuelle fixée par la Commune de Saint-Maximin à 198 euros par mois, incluant le loyer, l'eau et l'électricité. Il faut cependant savoir que pendant ces travaux, les huit familles actuellement sur place resteront sur le site dans des conditions précaires pour cette période transitoire. Une convention d'occupation précaire sera signée avec elles, et la gestion de ce site sera assurée par le prestataire DM Services qui connaît bien nos prestations et nos profils. Ils sont déjà en charge de tous les sites de l'ACSO. Une nouvelle tarification sera évidemment fixée après réception des travaux en 2027, lors de la signature des baux. Nous vous proposons donc d'approuver cette tarification transitoire et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De fixer les tarifs des terrains familiaux locatifs, impasse des Cerisiers, sur la commune de Saint Maximin comme suit :

- Redevance forfaitaire incluant l'eau et l'électricité pour un terrain familial locatif : 198 € par mois ;
- De préciser que ces tarifs seront révisés à la livraison des travaux de réhabilitation, par une seconde délibération ;
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant (e) à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier et notamment les conventions d'occupation précaires nominatives ;
- De dire que la présente délibération sera affichée et que son ampliation sera transmise à :
 - Madame le Sous-Préfet de Senlis ;
 - M. le Trésorier de la Trésorerie de Senlis ;
 - Madame la Maire de Saint-Maximin.

25C084 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIÉTÉS LES PLÉIADES ET LA ROSERAIE

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 84 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la concession de portage des copropriétés Les Pléiades et La Roseraie. Nous vous proposons donc de créer une commission d'appel d'offres pour attribuer le marché concernant le suivi de cette concession de portage. Vous avez une liste proposée et vous pouvez proposer d'autres listes. Il est encore temps. Si vous ne proposez aucune liste de candidats supplémentaires, je passerai à l'élection. Je propose au Conseil de voter à main levée. La seule liste comprend donc Monsieur GALLIEGUE, Monsieur RUFFAULT, Monsieur DARDENNE, Monsieur BEGHIN et Monsieur BLARY. Il me semble qu'il s'agit des membres de la commission d'appel d'offres normale. Les membres suppléants sont Monsieur BOSINO, Madame LEFEVRE, Monsieur ROSIER, Madame ROSE MASSEIN, et Monsieur BESSET. Le Président est, bien sûr, celui de l'ACSO ou son représentant. Qui s'oppose à cette liste ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas. Je vous remercie. Mes chers collègues de cette commission, vous pouvez remercier l'Assemblée d'avoir voté pour vous à la fin de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- Désigne membres de la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution de la concession de portage ciblé des copropriétés les Pléiades et la Roseraie, les conseillers communautaires suivants :
 - En qualité de membres titulaires :
Monsieur GALLIEGUE ;
Monsieur RUFFAULT ;
Monsieur DARDENNE ;
Monsieur BEGHIN ;
Monsieur BLARY ;
 - En qualité de membres suppléants :
Monsieur BOSINO ;
Madame LEFEVRE ;
Monsieur ROSIER ;
Madame ROSE MASSEIN ;
Monsieur BESSET.

25C085 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LES PLÉIADES – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE

M. VILLEMAIN :

M. BOUKHACHBA a la parole pour le rapport 85.

M. BOUKHACHBA :

Merci. Mes chers collègues, je souhaite vous informer de l'engagement de l'ACSO sur un dispositif ambitieux, qui est le plan de sauvegarde de la copropriété Les Pléiades qui se situe dans le quartier Rouher. La copropriété se heurte à de graves difficultés, un taux d'impayés de 98 %, des logements dégradés et une forte précarité sociale. Pour y répondre, un plan de sauvegarde a été validé par la commission le 12 mars 2025, pour une durée de cinq ans renouvelable, en partenariat avec l'État, l'ANAH, la Ville de Creil et l'administrateur provisoire. L'ACSO s'engage comme maître d'ouvrage et a la mission de désigner un opérateur chargé du suivi animation du plan via un appel d'offres public. Ce suivi est estimé à 416 000 euros HT sur cinq ans, cofinancé avec l'ANAH, la Ville de Creil et l'ACSO. Les grandes lignes de ce plan de sauvegarde sont :

- le redressement financier : traitement des impayés, renégociation des contrats et meilleure gestion ;*
- l'appui à la copropriété : animation, formation et implication dans la gestion ;*
- le portage de lots : acquisition de 10 lots pour soulager la copropriété et lutter contre les logements indignes ;*
- l'accompagnement social : relogement actions individuelles pour solvabiliser les ménages ;*
- la lutte contre l'habitat indigne : repérage et action coordonnée avec les services compétents ;*
- la réhabilitation et l'amélioration du cadre de vie : rénovation thermique du bâtiment ;*
- la sécurité ;*
- les parties communes.*

Le coût des travaux est estimé à plus de 2 000 000 euros, avec une aide de l'ANAH à 80 %, de l'ACSO à 5 % et de la Ville à 5 %. Des aides complémentaires seront sollicitées auprès du Département ou de la Région. Il vous est proposé de valider le plan de sauvegarde et la participation aux travaux à hauteur de 91 000 euros.

M. VILLEMAIN :

Merci, Monsieur BOUKHACHBA. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'engagement de l'ACSO dans un dispositif de plan de sauvegarde pour la copropriété Les Pléiades à Creil dont la participation financière pour les travaux est estimée à 91 520 € ;*
- D'autoriser le Président à signer la convention de plan de sauvegarde, ainsi que les documents issus des démarches de marchés publics liées ;*
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur 5 ans du suivi-animation du plan de sauvegarde défini comme suit :*

MISSION	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	ANAH (Subvention - 50 % sur HT)	Reste à charge ACSO et ville de Creil (50 %-50%)
Suivi-animation du plan de sauvegarde	416 666€	500 000 €	322 500 €	177 500 €* Soit 88 750 € chacun

*les participations seront revues sur la base des factures finales

- D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement avec la ville de Creil pour le suivi-animation du plan de sauvegarde ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches liées au plan de sauvegarde et notamment de demandes de subventions auprès des financeurs publics dont l'ANAH, et à signer tout document y afférent.

25C086 - HABITAT PRIVÉ – COPROPRIÉTÉ LA ROSERAIE – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS UN DISPOSITIF DE PLAN DE SAUVEGARDE

M. VILLEMMAIN :

M. BOUKHACHBA a encore la parole pour le rapport sur La Roseraie.

M. BOUKHACHBA :

La Roseraie est une copropriété de 999 logements, inscrits depuis 2019 au dispositif national Initiative copropriétés. Celle-ci présente quand même des fragilités importantes qui justifient l'élaboration d'un plan de sauvegarde validé en commission le 26 mars 2025, pour une durée de cinq ans renouvelable. L'ACSO, en tant que maître d'ouvrage, lance un appel d'offres pour désigner un opérateur en charge du suivi animation du plan qui est estimé à 1,2 million d'euros sur cinq ans. Ce montant sera cofinancé par l'ANAH, la Ville de Creil et l'ACSO. Les axes d'intervention sont :

- *le redressement de la gestion pour une meilleure gouvernance, la réduction des impayés, la renégociation des contrats ;*
- *l'accompagnement social ;*
- *la lutte contre l'habitat indigne ;*
- *la gestion urbaine de proximité avec le cadre de vie, un lien social, la médiation et des moyens supplémentaires ;*

le portage de 100 lots, dont 20 vendus à Oise Habitat et 80 à des ménages solvables, l'objectif étant d'éviter les marchands de sommeil et d'améliorer la trésorerie et la sécurité avec les travaux.

Le montant global des travaux est estimé à 41 000 000 euros HT, avec un financement public structuré comme suit : 60 % par l'ANAH, 5 % par l'ACSO et 5 % par la Ville de Creil. Le reste est complété par des aides individuelles et par la participation des copropriétaires. Il vous est proposé de valider l'engagement de l'ACSO avec une participation à hauteur de 1 875 000 euros pour les travaux.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Je tiens à préciser que deux bailleurs se porteront acquéreurs d'un contingent chacun qui a été décidé avec eux en fonction de leurs finances, car l'un est plus riche que l'autre. Cette information n'est pas mise dans la délibération, mais viendra après. Nous allons négocier, avec ces deux bailleurs, l'achat d'appartements mis en vente sur le marché. Nous essayerons de nous assurer que les deux bailleurs travaillent d'un commun accord pour regrouper les logements dans les mêmes cages d'escalier ou, au mieux, dans un immeuble, d'autant plus qu'il existe des immeubles qui sont très hauts, ou des bâtiments de grandes barres comme à l'allée Colette. Nous allons donc négocier un travail

collectif sur l'achat pour permettre, au moment venu, de pouvoir échanger, puisque chacun va acheter un certain nombre de logements par an. Nous ne pourrons pas acheter la première année, il s'agit donc d'une opération sur le moyen terme, en fonction des finances de l'un ou de l'autre. À un moment donné, peut-être que l'enveloppe de l'un sera épuisée, et il faudra donc s'adresser à l'autre. L'idée est d'essayer de regrouper les achats de logements, mais nous sommes tenus par le marché, c'est-à-dire les appartements qui y sont mis en vente. En premier lieu, il s'agit des logements insalubres ou des marchands de sommeil, selon la politique suivie par l'ACSO, la Ville de Creil, Oise Habitat et l'autre bailleur qui devra suivre cette même logique. Cela n'est cependant pas encore réalisé et je pense qu'il faudra passer une convention aux conseils d'administration d'Oise Habitat, de l'autre bailleur et de l'ACSO pour officialiser ce type de convention et avoir des garde-fous. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'engagement de l'ACSO dans un dispositif de plan de sauvegarde pour la copropriété La Roseraie à Creil dont la participation financière pour les travaux est estimée à 1 875 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de plan de sauvegarde, ainsi que les documents issus des démarches de marchés publics liées ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel sur 5 ans du suivi animation du plan de sauvegarde défini comme suit :

MISSION	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	ANAH (Subvention 50 % sur HT + prime 500 € par logement)	Reste à charge ACSO et ville de Creil (50 %-50%)
Suivi-animation du plan de sauvegarde	1 200 000 €	1 440 000 €	1 200 000 €	240 000 €* Soit 120 000 € chacun

*les participations seront revues sur la base des factures finales

- D'autoriser le Président à signer la convention de co-financement avec la ville de Creil pour le suivi animation du plan de sauvegarde ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches liées au plan de sauvegarde et notamment de demandes de subventions auprès de financeurs publics dont l'ANAH, et à signer tout document y afférent.

25C087 - HABITAT PRIVÉ – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE)

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOUKHACHBA a la parole pour le rapport 87 concernant l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise. Je vous écoute.

M. BOUKHACHBA :

Cette délibération est largement plus simple. Il s'agit, en fait, d'une délibération qui vous est proposée pour l'adhésion de l'Agglomération au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, qui permet de produire des notes, d'organiser des visites ou des ateliers, d'accompagner les élus dans leurs réflexions sur le cadre de vie ou le développement urbain. L'adhésion pour l'année 2025 est proposée pour un montant de 1 440 euros. Ce partenariat renforcera notre capacité à mener des

projets plus durables, concrétisés et intégrés dans le schéma, et à appuyer les experts dans l'agglomération.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'adhésion de l'ACSO au CAUE 60 pour l'année 2025, pour un montant de 1 440 € ;
- D'autoriser le Président à signer tout document et tout courrier relatif à cette adhésion au CAUE 60 ;
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant-e à signer tout document et toute correspondance relatifs aux conseils pouvant être sollicités auprès du CAUE 60 ;
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

25C088 - PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

M. VILLEMMAIN :

Nous arrivons au rapport 88 avec Monsieur WEYN.

M. WEYN :

La loi d'orientation des mobilités exige une coordination entre la Région et les AOM afin de faciliter les pratiques intermodales et les déplacements des personnes vulnérables, en particulier à travers les PAMS. À l'issue de près de deux ans de coconstruction, le PAMS de l'est de l'Oise, dont nous faisons partie, peut être signé pour une durée de cinq ans par l'État, la Région, le Département, le SMTCO et les 12 autorités organisatrices de la mobilité présentes dans ce bassin et par les deux communautés de communes concernées. Ce PAMS se décrit dans quatre enjeux quasiment révolutionnaires et 15 actions retenues issues de ces quatre enjeux. Il vous est demandé de bien vouloir valider ce PAMS.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions sur le PAMS ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité est de l'Oise joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ce Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité est de l'Oise ainsi que tous les documents correspondants.

25C089 - PLAN DE MOBILITÉS (PDM) – CONVENTION DE VERSEMENT DE L'ACSO AU SMBCVB

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN a toujours la parole pour le rapport 89 sur le plan de mobilités avec le SMBCVB.

M. WEYN :

Le SMBCVB était le porteur et coordonnateur du plan de mobilités à l'échelle de notre bassin de vie. La convention indiquait que si des subventions étaient accordées, elles tiendraient en déduction à hauteur de 70 % pour notre participation. L'ACSO a ainsi droit à un reversement de 129 637 euros, qui donne lieu à une baisse d'un même montant de notre participation annuelle à ce même syndicat. Il vous est demandé de bien vouloir valider ce reversement.

M. VILLEMMAIN :

Ceux qui sont contre une recette inattendue lèvent la main. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le montant du reversement à l'ACSO, soit 129 637,99 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le SMBCVB et tous les documents correspondants.

25C090 - SISMO 2 – CONVENTION SMTCO/ACSO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN présentera le rapport 90 sur le SISMO.

M. WEYN :

Le SISMO a pour vocation d'accompagner toutes les fonctions de mobilité. La présente convention a pour objet de préciser les engagements, les droits et les conditions d'intervention du SMTCO, de MOBILISE et de l'ACSO. L'ensemble des outils liés au SISMO est placé sous la responsabilité stricte de RD Creil à travers le contrat de délégation de service public. La convention prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'à l'expiration du contrat de partenariat de SISMO prévu en juillet 2033. Il nous est donc demandé d'approuver la convention à passer avec le SMTCO, avec prise d'effet dès la date de signature.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je n'en constate pas. La délibération en est ainsi décidée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention à passer avec le SMTCO avec prise d'effet à la date de signature jusqu'à l'expiration du contrat de partenariat SISMO prévue le 6 juillet 2033 ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents correspondants.

25C091 - LOGISTIQUE URBAINE – CONVENTION ACSO/ROZO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur PERRIN a la parole pour la convention ACSO/ROZO

M. PERRIN :

Il s'agit de logistique urbaine, qui est l'acheminement de marchandises en zone urbaine. Avec la généralisation du commerce en ligne, la logistique urbaine devient un enjeu important et génère des nuisances. Quatre-vingts pourcents des livreurs s'installent sur du stationnement anarchique et sont responsables de 30 % de la pollution de nos centres-villes. Le Cerema, une agence du Ministère de la Transition écologique qui agit notamment sur le domaine des mobilités, s'est rapproché de nous pour que nous participions au programme InTerLUD+. Ce dernier regroupe le Cerema et deux autres entités, Logistic Low Carbon et ROZO. Ce partenariat ouvre la possibilité d'un soutien technique et financier sur les questions de logistique urbaine et permet ainsi la réalisation d'objectifs du PDM, dont Gérard WEYN vient de parler – puisque nous avons des objectifs sur la logistique –, et aussi certaines actions de notre PCAET (Plan-Climat-Air-Énergie Territorial).

Le travail commun sur cette nouvelle politique publique durera deux ans et vise à rapprocher notre collectivité des partenaires économiques pour que nous puissions élaborer une charte. En général, il s'agit d'encadrer l'activité des entreprises qui sont actives dans le secteur de la logistique. Cette charte – nous l'espérons – sera élaborée dans le courant de l'année 2026, fin 2026 et début 2027, pour améliorer la situation existante. Celle-ci s'inscrit naturellement dans notre plan de mobilités et dans notre PCAET. Il vous est donc demandé d'autoriser notre Président à engager ce travail partenarial, d'une part avec ce consortium Cerema-ROZO-Logistic Low Carbon, et de l'autre, avec l'ensemble des acteurs de la logistique urbaine.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Cette délibération me gêne, parce que je ne sais pas ce qu'est la Logistic Low Carbon. J'ai l'impression que cela veut dire que la logistique aime le carbone.

M. PERRIN :

Je rappelle que nous avons des objectifs de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. En l'occurrence, il s'agit du jargon pour dire que nous voulons, en fait, limiter les allées et venues de nos véhicules qui gèrent les livraisons et éviter les gaz à effet de serre. Nous sommes donc dans le « moins de carbone » ou le « bas carbone ».

M. VILLEMMAIN :

Nous pouvons parler français, oui. Blague à part, avez-vous des questions ? Oui, Monsieur BROCHOT.

M. BROCHOT :

Il ne s'agit pas de la délibération, mais du nom de la société qui est Logistic Low Carbon. À vos oreilles, Monsieur le Président.

M. VILLEMMAIN :

À mes oreilles, mais pas à mon cerveau, parce que j'avais bien compris. Merci. Qui s'oppose ? Qui s'absent ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la convention liant le ROZO pour le compte d'InTerLUD+ et l'ACSO ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y afférant.

25C092 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'UN TIERS-LIEU

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 92 sera présenté par notre collègue, Madame DHOURY-LEHNER.

Mme DHOURY-LEHNER :

Bonsoir à tous. Il s'agit tout simplement de renouveler la convention qui nous lie à la Ligue de l'enseignement et au collectif Émergence pour faire vivre le tiers-lieu numérique que nous avons développé depuis quelques années pour un montant de subvention annuel de 80 000 euros.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je n'en constate pas. La délibération est adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la présente convention conclue pour l'année 2025 entre la Ligue de l'Enseignement de l'Oise et l'ACSO ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce conventionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à verser pour ce projet une subvention de 80 000 euros à La Ligue de l'Enseignement de l'Oise au titre de l'année 2025.

25C093 - PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE-LES-VALLÉES

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 93 est présenté par Madame FILIPIDIS.

Mme FILIPIDIS :

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du programme partenarial et de la convention pluriannuelle que nous avons avec l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées. La nouveauté pour cette année est que nous partons sur une convention triennale et non plus annuelle, qui couvrira donc 2025 à 2027.

Vous avez le détail du programme qui est articulé autour de cinq axes de travail pour vous donner des illustrations des aspects sur lesquels ils peuvent nous accompagner. Par exemple, ils nous accompagnent sur la politique de stationnement autour des gares, sur le SCoT, le SRADDET et l'Atlas des friches d'activité. Ils nous aident dans le suivi du PLH et de l'Observatoire de l'habitat et du foncier. Ils produisent également des données autour de la démographie. Cette année, le montant de la cotisation s'élève à un peu plus de 60 000 euros, qui correspond à simplement 66 centimes par habitant, et à une subvention de 50 000 euros. Nous partons donc sur une convention triennale, mais bien évidemment, il sera possible d'établir des avenants si nous devons ajuster le programme ou les montants.

M. VILLEMMAIN :

Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le programme partenarial pluriannuel 2025 – 2027 qui s'appuie autour de 5 grandes missions, qui sont déclinées en différentes actions pour les 3 prochaines années :
 - Mission 1 : Favoriser les collaborations et les démarches solidaires à l'échelle du territoire :
 - Action 1.1 Promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité ;
 - Action 1.2 : Accompagner la préservation des ressources et la décarbonation des territoires ;
 - Action 1.3 : Accompagner l'arrivée des projets d'envergure (liaison Seine Escaut / Picardie Roissy) ;
 - Mission 2 : Préparer l'avenir des territoires en facilitant la transition et l'adaptation du territoire :
 - Action 2.1 : Accompagner l'évolution des documents de planification pour une compatibilité avec le SRADDET et le ZAN ;
 - Action 2.2 : Contribuer à la sobriété foncière ;
 - Mission 3 : Favoriser un cadre de vie de qualité, attractif et résilient dans les territoires urbains et ruraux :
 - Action 3.1 : Soutenir les politiques locales de l'habitat ;
 - Action 3.2 : Favoriser la résilience du territoire ;
 - Action 3.3 : Accompagner le renouvellement urbain ;
 - Mission 4 : Analyser et contextualiser les dynamiques territoriales :
 - Action 4.1 : Éclairer les dynamiques de territoire ;
 - Action 4.2 : Anticiper les évolutions ;
 - Action 4.3 : Préparer les projets urbains ;
 - Mission 5 : Éclairer, partager, expérimenter :
 - Action 5.1 : Faciliter la concertation dans les territoires ;
 - Action 5.2 : Sensibiliser aux transitions et partager des approches innovantes ;
 - Action 5.3 : S'alimenter dans nos réseaux et en faire bénéficier nos membres (SOCLE) ;
 - Action 5.5 : Diffuser nos travaux et nos savoir-faire (SOCLE) ;
- De valider la participation de l'ACSO à hauteur de 51 000,00 € HT pour le programme partenarial de l'année 2025 ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 60 030,96 €, avec un paiement de 50 % à la signature de la convention et 50 % au 1^{er} décembre 2025. Pour les deuxièmes, et troisièmes années d'exécution de la présente convention, le montant du soutien financier et des actions s'y rapportant pour les années 2026 et 2027 sera précisé par voie d'avenant à la présente convention ;
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale pluriannuelle 2025 - 2027 entre l'ACSO et l'agence d'urbanisme et de développement Oise les Vallées ainsi que tout document lié à cette démarche ;
- D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

25C094 - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE (2025-2026-2027) AU TITRE DU BOP 147 POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E CHARGÉ.E DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE EN CHARGE DES DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES ENTRANTS

M. VILLEMMAIN :

Nous passons au rapport 94 avec Monsieur BOSINO pour la politique de la Ville.

M. BOSINO :

Il s'agit d'une délibération pour demander une subvention à l'État dans le cadre du BOP 147, dont les crédits politiques de la Ville pour le recrutement, qui a déjà eu lieu, d'un agent chargé, en particulier, des deux nouveaux quartiers prioritaires de la ville, qui viennent d'intégrer la géographie prioritaire, en l'occurrence, le quartier Montupet à Nogent-sur-Oise, le quartier Gournay à Creil, Montataire et un bout de Nogent-sur-Oise.

L'État s'est engagé à nous aider dans le recrutement de cet agent, puisque la géographie prioritaire s'est aussi élargie, en dehors de ces deux quartiers nouveaux, Jaurès-Gournay et Montupet. L'État s'est engagé à nous soutenir et il faut demander officiellement la subvention, d'où cette proposition. Nous sollicitons donc 35 000 euros sur 2025, 2026 et 2027. Le reste à charge est à raison de 9 600 euros pour l'ACSO. J'en profite pour dire que tout cela est sous réserve que les crédits politiques de la Ville – et pour notre Agglomération, cela n'est quand même pas rien, puisqu'il s'agit de 850 000 euros – arrivent, puisque cela fait deux fois que le Comité interministériel des villes est repoussé. Il devait avoir lieu une première fois le 17 avril, puis le 15 mai. Il a été repoussé sine die. Pour l'instant, aucune date n'est précisée. Nous n'en savons pas plus. Il est certain que les crédits du BOP 147 ont déjà été impactés de 15 000 000 euros au niveau national. Dans le contexte actuel, pomper les crédits politiques de la Ville a amené un certain nombre d'associations – dont l'association Ville & Banlieue, l'association des Maires de France, l'association des Petites Villes de France, France urbaine, Intercommunalités de France – à protester et à admettre un accord pour solliciter l'État sur cette affaire grave. Nous avons l'engagement du Sous-préfet de la Ville, Monsieur QUINIOU, qui est quelqu'un en qui, je pense, nous pouvons avoir confiance, mais malheureusement, il n'a pas les crédits.

M. VILLEMMAIN :

*Merci, Jean-Pierre. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité*

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter 35 000 euros en 2025, en 2026 et en 2027 auprès de l'ANCT dans le cadre du co-financement d'un poste de chargé.e de mission politique de la ville en charge des deux quartiers prioritaires entrants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ou tout document qui permettront de formaliser l'attribution de cette subvention ;
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2025, 2026 et 2027.

25C095 - STSPD-APPROBATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 2024-2030

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOSINO a toujours la parole pour le rapport 95 sur l'approbation de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique.

M. BOSINO :

Il s'agit de la poursuite, puisque nous avons déjà un document de stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire. Tout cela a été retravaillé. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu, vous avez peut-être pu participer à certaines d'entre elles. Les agents de l'Agglomération ont travaillé. Je pense en particulier à Marianne MUGNIER, qui a été recrutée pour cela, mais un travail important a été mené. Il ne s'agit évidemment pas du drame que nous avons connu mercredi, ce jeune de Nogent-sur-Oise qui a été tué par trois Montatairiens, mais cela aurait pu être d'autres Nogentais, des Creillois, des Villersois. Cela aurait pu être n'importe qui, parce qu'il s'agit d'un phénomène que nous redoutions depuis longtemps. Telle est la raison pour laquelle nous avons mis en place une action – qui est maintenant intercommunale – de prévention des RICS, comme nous les appelons, mais il s'agit surtout des embrouilles. Quand nous voyons les motifs de ces embrouilles, ce drame épouvantable ne vient pas contredire cela. Il s'agit toujours de motifs futiles ou de choses absolument banales qui aboutissent à des catastrophes. Nous le craignons depuis un moment. Nous avons organisé un certain nombre de rencontres et de colloques, et avons sollicité l'intervention du sociologue Marwan MOHAMMED, qui est un spécialiste de ces questions. Nous ne sommes pas les premiers à être touchés par ce type de drame qui n'est pas nouveau, mais en même temps, nous devons continuer à travailler plus que jamais pour éviter que cela se reproduise. La stratégie de prévention de la délinquance territoriale sur les quatre villes en zone police et les sept communes en zone gendarmerie vise donc à y parvenir. Je ne vais pas vous lire le document, mais il existe un certain nombre de priorités et d'axes transversaux d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie qui doit se décliner évidemment au-delà du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, qu'il soit dans sa formule plénière, qui est un peu la grand-messe, mais qui est quand même nécessaire pour pouvoir échanger avec les partenaires, ou dans sa formule restreinte, dont un qui va bientôt se tenir, à l'issue duquel nous signerons cette stratégie territoriale. Au-delà de ces conseils intercommunaux, cela se met aussi en œuvre au niveau de chacune des communes, avec les cellules d'appui du contrat local de sécurité qui sont plus concrètes sur le terrain où elles existent. Dans les petites communes, il existe des actions prévues dans la stratégie territoriale pour aider, intervenir, et prévenir les problématiques de délinquance et de tranquillité publique. Il existe aussi un volet qui concerne tout ce qui touche à la prévention de la toxicomanie. Vous le savez, bien souvent, les phénomènes de délinquance sont liés. Aujourd'hui, nous parlons largement du protoxyde d'azote, mais cela ne saurait pourtant occulter la problématique persistante du cannabis, de la cocaïne, et le reste, même si dans notre agglomération, le sujet porte surtout sur le cannabis. Les phénomènes de délinquance sont souvent liés. Une action importante est donc menée avec la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), en particulier à Creil et à Villers-Saint-Paul, dans un premier temps. Madame la Maire de Creil montre le prospectus que vous avez, qui parle de cette action. Nous avons du travail, et cette stratégie est un document qui doit nous aider à travailler dans ce domaine parce qu'autrement, nous aurons d'autres catastrophes.

M. VILLEMAIN :

Merci. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030 reposant sur quatre axes d'interventions prioritaires :
 1. Agir pour prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance ;
 2. Prévenir les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes ;
 3. Prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs ;
 4. Mieux coordonner et soutenir les acteurs locaux ;

Ainsi que les quatre enjeux transversaux suivants :

1. La prise en compte de l'espace numérique dans les actions de prévention ;
 2. Le développement de « l'aller vers » ;
 3. L'intégration des enjeux de santé mentale ;
 4. La mise en œuvre d'actions de médiation culturelles et sportives dès le plus jeune âge,
- D'approuver les modalités de gouvernance de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030, qui s'organisent au niveau intercommunal, autour des séances du CISPd et de groupes de travail, et au niveau communal de cellules d'appui locales ou groupes territoriaux ;
 - D'autoriser le Président de l'ACSO et le Vice-président de l'ACSO à la Prévention de la délinquance, la politique de la ville et au renouvellement Urbain à signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025/2030 et tous les documents y afférents.

25C096 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ART EUROPE

M. VILLEMMAIN :

Monsieur GALLIEGUE présentera le rapport 96 sur la signature d'un protocole transactionnel.

M. GALLIEGUE :

La société ART EUROPE est intervenue pour réaliser des travaux de réhabilitation de deux conduites d'eau situées sous le pont Rue Gambetta à Creil pour un montant de 79 320 euros. Cette opération n'ayant pas été concluante, l'ACSO a décidé de ne pas payer la facture et un litige est né. Une autre entreprise, AXEO, a achevé les travaux initiés par ART EUROPE à leur demande et tout a fini par rentrer dans l'ordre. Il nous est demandé aujourd'hui de clôturer le litige en concluant un accord transactionnel avec la société ART EUROPE et d'autoriser le Président de l'ACSO à signer le protocole et tout document afférent.

M. VILLEMMAIN :

Merci, Raymond. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel permettant de clôturer le litige en cours avec la société ART EUROPE dans lequel l'ACSO s'engage au paiement de la facture de 37 117,65 € HT ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer ce protocole et tout document afférent.

25C097 - RÉTROCESSION DE L'IMPASSE CLOS VERT À SAINT-LEU-D'ESSERENT

M. VILLEMMAIN :

Le rapport 97 sur la rétrocession de l'impasse du Clos vert à Saint-Leu-d'Esserent est présenté par Monsieur GALLIEGUE.

M. GALLIEGUE :

L'association syndicale libre du Clos Vert à Saint-Leu-d'Esserent a rétrocédé à la Commune les voiries et espaces communs. Cela concerne une petite zone pavillonnaire de 11 habitations. Il vous est demandé d'autoriser l'intégration des réseaux, eau et assainissement, de ce lotissement, dont l'état est satisfaisant.

M. VILLEMAIN :

Merci. Quelle concision ! Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'intégrer les réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement des voies et espaces communs du lotissement situé impasse du Clos Vert à Saint-Leu-d'Esserent ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à cette rétrocession.

25C098 - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS À CREIL SUD OISE TOURISME

M. BLARY :

Il s'agit d'une modification des représentants à Creil Sud Oise Tourisme suite à la démission de M. William MAYEUX, conseiller municipal à Saint-Maximin, de son siège de membre suppléant au sein du Comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme. Il convient de pourvoir son remplacement. Le Conseil municipal de Saint-Maximin a désigné pour ce faire Monsieur Serge MACUDZINSKI, suppléant de Monsieur Pierre BEGHIN. Il est demandé au Conseil communautaire de désigner Monsieur Serge MACUDZINSKI, conseiller municipal de Saint-Maximin, comme délégué suppléant au sein du Comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme.

M. VILLEMAIN :

Je vous remercie. Bienvenue ou bon retour à Serge. Qui s'oppose à ce retour ? Qui s'abstient ? Je n'en constate pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Monsieur Serge MACUDZINSKI, conseiller municipal de la commune de Saint-Maximin, comme délégué suppléant au sein du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme.

INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2025

M. VILLEMAIN :

Vous avez les décisions du bureau communautaire. Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez.

INFO 02 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. VILLEMAIN :

Vous avez ensuite le rapport de présentation du travail effectué. En l'absence de questions, je pourrais lever la séance de ce Conseil. Je n'en constate pas. Je vous remercie. La séance est levée. Je vous verrai au prochain Conseil du mois de juin, avant les vacances. On me souffle que cela sera le 26 juin.



Président,
Jean-Claude VILLEMAIN



Le secrétaire de séance,
Alexandre OUIZILLE